

---

## Réflexions sur la nature médiatrice de la monnaie

*Reflections on the Mediating Nature of Money*

**Jonathan Massonnet**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3886>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.3886](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.3886)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

### Éditeur

Association d'Économie Politique

### Référence électronique

Jonathan Massonnet, « Réflexions sur la nature médiatrice de la monnaie », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 59 | 2018, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 14 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3886> ; DOI : [10.4000/interventionseconomiques.3886](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.3886)

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 juin 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

---

# Réflexions sur la nature médiatrice de la monnaie

*Reflections on the Mediating Nature of Money*

Jonathan Massonnet

---

## Introduction<sup>1</sup>

- <sup>1</sup> Presque 250 ans après la naissance de l'économie politique, la monnaie n'est toujours pas rigoureusement définie dans la littérature instituée, tout en étant confinée au statut de phénomène *adventice* se greffant à des événements réels donnés par ailleurs. Quand il s'agit de la définir, la monnaie est fréquemment réduite à ses fonctions, à « ce qu'elle fait » (Hicks, 1967, p. 1), ce qui amalgame certaines manifestations accidentelles avec une détermination essentielle. Les diverses limites de cette approche phénoménologique remontent aux difficultés pour rompre avec toute conception (que celle-ci soit implicite ou explicite) marchande de la monnaie, lorsque sa qualité de moyen de paiement, qui la distingue des objets échangés, est négligée. Si la fonction d'*intermédiaire* des échanges de la monnaie est très largement mise en avant, la nature médiatrice de la monnaie reste insaisissable puisque cet intermédiaire est assimilé à l'un des *termes* de l'échange (donc à un bien final figurant dans les patrimoines) relatif. Le présent texte se propose alors de montrer que cet échec de la restitution de l'économie monétaire trouve ses origines dans la parabole du troc, qui figure dans la théorie *néoclassique*, et avec laquelle les théories monétaires *hétérodoxes* ne rompent pas entièrement. À partir de la théorie des émissions développée à l'origine par Schmitt (1984), il propose ensuite une solution à ce problème en tirant les enseignements des principes de la comptabilité à partie double, le moyen de paiement étant une grandeur positive et négative à la fois. Dans ce contexte, le paiement des salaires donne à la monnaie en tant qu'*actif-passif* un contenu : le revenu est l'union d'une monnaie-*forme* et d'un produit-*fond*, ce qui explique la valeur de la monnaie et le mode d'*existence* des marchandises. En cela, la théorie des émissions se démarque très clairement des autres corpus théoriques en tenant compte de la *production*, qui reste le

seul événement pouvant réunir la monnaie et les marchandises à l'instant même de leur apparition, évitant ainsi les écueils de l'analyse dichotomique.

- 2 La section 1 montre que la parabole du troc ne parvient pas à restituer l'idiosyncrasie de la monnaie puisqu'elle la considère comme une marchandise intermédiaire, qui briserait le troc en deux demi-transactions complémentaires et, de là, épouserait passivement les phénomènes réels. Cela fait référence à la théorie de l'échange indirect, qui est discutée dans ce texte par le biais des travaux autrichiens sur l'origine logique de la monnaie, de la théorie de l'équilibre général, ainsi que de la « nouvelle perspective monétariste » en ce qui concerne la liquidité (Lagos et *ali.*, 2017). La section 2 présente brièvement deux théories monétaires hétérodoxes, à savoir la théorie néo-chartaliste et certains travaux de l'institutionnalisme monétaire francophone, qui relèvent que la monnaie n'a pas émergé des pratiques marchandes. Si ces théories privilégient la fonction d'unité de compte (qui la distinguerait des marchandises) de la monnaie, la section 3 montre qu'elles n'arrivent pas à dépasser les écueils de la parabole du troc puisqu'elles remobilisent la théorie de l'échange indirect en scindant le débit et le crédit lors du paiement. La section 4 restitue la nature médiatrice de la monnaie en démontrant que tout paiement est dans les faits un flux circulaire instantané de monnaie, tant le payeur, le payé, que l'émetteur du moyen de paiement étant simultanément débité et crédité. En tant que phénomène comptable, la monnaie revêt alors toujours un objet, qui est fourni par le travail lors de la monétisation de la production, raison pour laquelle c'est le mouvement d'appropriation (la production et la consommation) du produit que la monnaie sépare en deux. La section 5 profite des propos que tient Aglietta (2017) dans le présent numéro à propos de l'analogie entre la monnaie et le signe linguistique pour rappeler que le capital est une association (permise par le paiement des salaires) entre le signifiant (la monnaie) et un signifié (l'objet). Cela va à l'encontre de Aglietta et *ali.* (2016), qui morcellent le signe monétaire en une pure forme (la monnaie) et un objet physique quelconque, pour ensuite les rapprocher lors de l'échange, laissant ainsi la monnaie et son pouvoir d'achat indéterminés.

## 1. La monnaie en tant que marchandise intermédiaire dans la parabole du troc

- 3 La conception marchande de la monnaie trouve son origine dans la parabole du troc, qui décrit l'élection d'une « marchandise intermédiaire » (Hicks, 1967, p. 5) dans le cadre d'une économie d'échanges réels (selon la terminologie de Keynes (1933/1973)). Après avoir été sélectionnée au sein d'une liste préalable d'objets échangeables, la monnaie se serait généralisée en tant qu'intermédiaire des échanges, pour ensuite se dématérialiser à travers la monnaie bancaire telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cette dernière ne différerait alors pas *essentiellement* de son ancêtre tangible, raison pour laquelle certains auteurs, notamment Schumpeter (1970/2005, p. 55), voient dans la parabole du troc une lecture génétique causale des phénomènes monétaires. S'agissant de restituer la genèse de la monnaie pour en saisir la nature et le fonctionnement, celle-ci se développerait par étapes successives jusqu'à atteindre sa forme actuelle qui, bien que plus élaborée que les formes antérieures, n'en hériterait pas moins certains attributs fondamentaux. En cela, la monnaie n'est pas une marchandise en ce qu'elle serait, selon une définition courante du métallisme, un « objet » doté d'une utilité intrinsèque (Peacock, 2015, p. 19), mais bien

parce qu'elle figure dans le champ de définition des marchandises. En d'autres mots, la monnaie serait un phénomène *homogène* aux marchandises puisque son usage serait la conséquence de son appartenance à la « nomenclature » (Benetti et Cartelier, 1980) des objets de valeur.

- 4 Par égard à ce qui précède, la parabole du troc stipule plus précisément que la monnaie émerge de certaines nécessités marchandes, lorsque les échangistes cherchent à résoudre le problème de la « double coïncidence des volontés » (Jevons, 1898, p. 3). Pour réduire les coûts de transaction que ce problème occasionne, les échangistes tendent à élire de façon spontanée, entendez sans aucun décret de l'autorité politique ou de contrat social explicite, une marchandise en tant que moyen d'échange (Menger, 1892, p. 239). De par ses caractéristiques physiques particulières (homogénéité, divisibilité, transportabilité et ainsi de suite), cette marchandise est la plus liquide (son degré « d'échangeabilité » est le plus élevé (*Ibid.*, p. 243)) et permet ainsi de lubrifier les échanges. Aussi la monnaie est-elle une conséquence des pratiques sur le marché, le rôle de l'État étant confiné à la pesée et à l'essai des matériaux (Smith, 1776/1991, pp. 93-94), ceci pour asseoir (par le biais du sceau de l'autorité) sa validité dans l'échange marchand.
- 5 S'agissant de la nature de la marchandise fonctionnant en tant que moyen d'échange, le processus d'élection se déroule dans le cadre d'une économie d'échanges réels, à savoir un amalgame de transactions caractérisées par des rapports d'échange physiques. On en déduit que la monnaie reste, selon la parabole du troc, l'un des deux pôles des échanges relatifs dans laquelle elle figure, tout en étant un instrument médiateur n'étant pas désiré pour lui-même. Pour Menger (1892, p. 245), le système économique est monétisé quand les échanges (originellement de troc) sont médiés par la marchandise la plus liquide, qui assure un office passager en permettant l'accès à des objets alors rendus difficilement abordables par le problème de la double coïncidence des volontés. En d'autres mots, les échangistes se procurent cette marchandise ni pour la « consommer eux-mêmes, ni pour l'employer dans leur propre activité de production, mais avec l'intention de l'échanger ultérieurement contre des biens qu'ils comptent ainsi employer pour la consommation et la production » (Mises, 1966/1985, pp. 421-422). Ce que Hayek (1931/1975, p. 196) et Mises (1966/1985, p. 416) appellent « l'échange indirect » reflète l'idée selon laquelle la monnaie brise le troc en deux demi-transactions, qui seraient distinctes (mais toujours complémentaires) dans le temps, et dont la réunion exécuterait un véritable échange. On aboutit alors à la spécification de Clower (1970, pp. 207-208), selon laquelle, dans une économie monétaire, la « monnaie achète les biens et les biens achètent la monnaie, mais les biens n'achètent pas les biens ». Cela signifie que, dans le cadre des paiements, toute intervention de la monnaie exige d'un échangiste qu'il vende (achète) pour monnaie une marchandise puis achète (vend) avec celle-ci la marchandise convoitée finalement :

Avec le recours à cette marchandise intermédiaire apparaissent deux phénomènes économiques qu'on nomme Vente et Achat [...]. Or ce qu'il faut bien remarquer, au début de la science, c'est que l'échange qui s'accomplit par un intermédiaire ne perd en rien la nature, l'essence, la qualité du Troc ; seulement c'est un troc composé[,] un troc à deux facteurs, dont l'un s'appelle vente et l'autre achat, facteurs dont la réunion est indispensable pour constituer un troc complet.

(Bastiat, 1864, pp. 110-111)

- 6 À lire Bastiat (1864, pp. 110-111), l'économie monétaire ne serait qu'un succédané du régime de troc, le recours (par le déroulement de l'échange réel) transitoire à la monnaie

ne modifiant par les termes de l'échange pris dans sa globalité. L'analyse touche ici à la neutralité de la monnaie vis-à-vis des prix relatifs, ce qui fait dire à certains auteurs que la monnaie est un « voile » (Robertson, 1937, p. 1) qu'il suffit de retirer pour découvrir inchangées les « relations des marchandises » entre elles (Mill, 1871, p. 488). Or, selon l'expression de Hicks (1967, p. 5) citée *supra*, l'intermédiaire des échanges est lui aussi une marchandise qui, dans le laps de temps séparant l'achat de la vente, est une richesse déposée au sein du portefeuille des échangistes. Dans ces conditions, la monnaie ne peut être tenue pour neutre (voir aussi Hayek (1928/1991) à cet effet) puisqu'elle fait l'objet d'une demande lui étant propre, raison pour laquelle la théorie de l'échange indirect doit bouleverser l'analyse économique :

Le propos de la théorie monétaire est bien plus large qu'on ne le croit généralement ; qu'il consiste en rien moins que de couvrir une seconde fois l'ensemble du champ qui est traité par la théorie pure sous l'hypothèse de troc, et de rechercher quels changements dans ses conclusions sont rendus nécessaires par l'introduction de l'échange indirect.  
(Hayek, 1931/1975, p. 197)

- 7 Le problème demeure que, loin d'annoncer une révolution paradigmatique, la théorie de l'échange indirect est minée par une contradiction fondamentale. Soit la monnaie est, en tant que marchandise (dotée d'une valeur propre), l'un des *termes* de l'échange, qui doit alors s'arrêter à la monnaie ; soit l'échange se prolonge sur une marchandise, auquel cas la monnaie représente nécessairement un *intermédiaire* non-marchand. Référence faite à l'image de Say (1841/2011, p. 87), qui voit dans la monnaie la « voiture de la valeur des produits », le véhicule acheminant les marchandises auprès des consommateurs finaux ne peut constituer lui-même une marchandise transportée. De là, si la Logique interdit à la voiture d'être le moyen de transport et l'objet transporté, elle empêche également de traiter la monnaie comme le moyen d'échange *et* un comme objet échangeable, la notion de marchandise intermédiaire étant *a priori* une voie sans issue pour l'analyse.
- 8 Face à ce dilemme, il est d'abord évident que la monnaie ne peut être confondue avec sa *teneur* matérielle, qui serait remise en échange d'une autre marchandise, faute de quoi le régime de troc prévaudrait. La monnaie n'étant pas ici demandée pour elle-même, mais pour les marchandises qu'elle permet de se procurer, l'alternative s'intéressera à l'utilité *indirecte* de la monnaie, qui dérive de l'utilité des marchandises avec lesquelles celle-ci est échangée. C'est implicitement l'idée de Walras (1926/1988, p. 463) lorsqu'il affirme qu'à l'équilibre l'utilité « rectangulaire du service de la monnaie [représente] la somme des utilités rectangulaires des marchandises et services de marchandises », la monnaie n'ayant alors d'importance qu'en reflet des marchandises demandées. Ce procédé a été néanmoins critiqué par Patinkin (1965/1972, pp. 584-616), qui relève que celui-ci laisse indéterminé le tâtonnement sur le marché monétaire, l'utilité de la monnaie n'étant fixée que par procuration, dans la réalisation de l'échange. Considérer l'utilité indirecte de la monnaie qui, en tant qu'intermédiaire, épouserait passivement les phénomènes réels, ne peut restituer la *détention* de monnaie, quand bien même celle-ci serait un actif figurant dans le portefeuille des échangistes.
- 9 Dans le cadre des travaux rationalisant les motifs de demande de monnaie présentés par Keynes (1936/2005), Patinkin (1965/1972) cherche à rendre compte de l'utilité propre de la monnaie (alors demandée pour elle-même) pour justifier de l'abandon des rapports de troc au profit de la médiation monétaire.<sup>2</sup> Cette utilité, l'auteur américano-israélien la voit dans les services que la monnaie rend afin d'éviter les coûts (liés à l'illiquidité et à la

conversion de titres en monnaie) occasionnés par l'incertitude en ce qui concerne la chronologie des paiements (*Ibid.*, pp. 100-119). L'aptitude de la monnaie (entendez des encaisses liquides) à fournir une certaine sécurité (en vertu du motif de précaution) à ses détenteurs dépend alors de sa valeur réelle, qui correspond à l'inverse du niveau général des prix (*Ibid.*, p. 104). Cette conception (quantitativiste) du rapport entre la monnaie et les marchandises mine néanmoins l'analyse de Patinkin (1965/1972) puisque le pouvoir d'achat de la monnaie n'y serait connu qu'à l'équilibre, lorsque la monnaie emprunte de manière passive sa puissance à l'utilité des objets échangés. Confirmant les limites de la théorie monétaire walrasienne, ce constat renvoie au problème du cercle vicieux (mis en lumière par Helfferich (1903/1927, p. 527)) entre l'utilité et la valeur de la monnaie, qui interdit de soumettre la monnaie à la théorie des choix. Si les marchandises voient leur valeur dériver de l'utilité qu'elles procurent à leur détenteur, la monnaie ne se rend utile qu'à hauteur de sa valeur d'échange, raison pour laquelle (étant alors dénuée d'utilité) la monnaie ne peut être invoquée lors du marchandage. Aussi la subjectivité des individus n'épuise-t-elle aucunement l'échange monétaire, qui procèdera de l'utilité sociale de la monnaie, sans quoi cette dernière manquerait d'emprise objective sur les marchandises et, de là, se refuserait à son *intégration* dans le cadre de la théorie de la valeur.

- 10 L'auteur américano-israélien pense néanmoins résoudre ce problème en distinguant, lors de la détermination de l'équilibre, les expérimentations *individuelles*, dans lesquelles les prix sont donnés aux échangistes, des expérimentations de *marché*, qui concourent à la résolution de l'équilibre par le biais de la variation des prix. Le cercle vicieux précité ne concernerait alors que les expérimentations de *marché*, qui le briseraient en s'appuyant sur les expérimentations individuelles menées au préalable :

Dans une expérimentation de marché, les prix monétaires sont les variables dont les valeurs doivent être déterminées. Par conséquent, ce serait véritablement un cas de *pétition de principe* que de supposer que les prix sont déjà déterminés. Alors que, dans une expérimentation individuelle, les quantités nettes demandées sont les variables à déterminer, et les prix monétaires sont les variables indépendantes dont les valeurs *doivent* être données afin de faire l'expérimentation. Il est clair qu'il n'y a pas de 'cercle vicieux' à dire que les équations de demande nette de marché déduites de ces expérimentations individuelles sont ensuite utilisées pour déterminer les prix monétaires d'équilibre de l'expérimentation de marché.

(Patinkin, 1965/1972, p. 140)

- 11 Si cet expédient a rapidement été considéré comme opératoire,<sup>3</sup> et qu'il est aujourd'hui mobilisé dans la modélisation instituée (voir notamment Woodford (2003)), il ne répond pas (contrairement à l'affirmation de Patinkin (1965/1972, p. 140)) au problème soulevé par Helfferich (1903/1927, p. 527). En effet, le raisonnement circulaire soulevé ici ne concerne pas le processus de détermination des prix, mais bien la formation du pouvoir d'achat de la monnaie, que Patinkin (1965/1972) se donne et recherche dans le même temps (Schmitt, 1966, pp. 86-87). Son analyse s'octroie un flux de pouvoir d'achat (qui varie au cours du marchandage) pour atteindre l'équilibre, quand bien même celui-ci ne serait *effectif* que lors de la dépense monétaire (au contact des objets utiles), raison pour laquelle le marchandage reste indéterminé. Pour être mené à terme, le marchandage doit reposer sur un pouvoir d'achat préalable, qui rend la demande efficace (elle se référerait à une véritable capacité d'acquisition), et invariable, sans quoi les prix ne pourraient pas varier réellement. Patinkin (1965/1972) voyant dans le pouvoir d'achat de la monnaie un prix ordinaire, il subordonne toute analyse des *stocks* monétaires à l'examen des *flux* de

transaction, là où la monnaie n'est qu'un voile recouvrant une réalité déterminée par ailleurs, ce qui interdit de considérer l'utilité propre et la singularité de celle-ci.

- 12 Face à l'impossibilité d'intégrer la monnaie dans le cadre de l'équilibre général, certains travaux (voir Lagos et *ali.* (2017) pour une recension très récente) se sont intéressés aux échanges décentralisés dans le cadre de la détermination de l'équilibre monétaire.<sup>4</sup> Dans le sillage de Kiyotaki et Wright (1989), ces modèles (appelés « modèles de prospection monétaire ») formalisent un jeu non-coopératif entre des échangistes (se rencontrant de manière fortuite et bilatérale) pour expliquer sous quelles conditions l'utilisation d'une monnaie se généralise. La monnaie est alors considérée comme le moyen d'échange qui permet d'éviter des « frictions » (selon le terme de Hicks (1935, p. 5)) à l'échange, plus particulièrement le problème de la double coïncidence des volontés, l'incertitude sur les qualités des objets échangeables ou l'absence de mémoire des échanges passés. Si les premiers travaux (à l'exemple du modèle de Kiyotaki et Wright (1989)) s'intéressent à la sélection endogène d'une monnaie-marchandise comme moyen d'échange, l'élection d'un objet sans utilité intrinsèque en tant que monnaie a ensuite retenu l'attention. Par le biais de certaines spécifications sur la technologie des paiements, les échangistes et leur environnement, le concept mis en évidence est celui de l'autotranscendance (« *bootstrap effect* ») de la monnaie, lorsque la « monnaie est acceptée comme monnaie par chacun parce qu'elle l'est par tout le monde » (Iwai, 1996, pp. 463-474). Cela revient à dire que la monnaie est acceptée parce qu'elle est acceptée, ce qui s'apparente à une explication circulaire de la demande (et du pouvoir d'achat) de monnaie, cette dernière étant encore considérée comme un actif net conférant de l'utilité à son détenteur. En remobilisant le concept de « l'échange indirect » (Lagos et *ali.*, 2017, p. 378), ces travaux assimilent le moyen d'échange à un objet d'échange (la marchandise intermédiaire) et, de là, donnent une utilité directe à ce qui ne peut avoir qu'une utilité indirecte dans ce cadre. Il s'ensuit que le problème du cercle vicieux de Helfferich (1903/1927, p. 527) ne reçoit pas ici de réponse valable, la monnaie manquant en effet sur les marchandises cette prise objective lui permettant de figurer dans les échanges. Cet échec remonte en fait à une conception patrimoniale de la monnaie, qui consiste à puiser la monnaie dans une liste préalable (la nomenclature) de choses, sans que l'origine de celles-ci et l'émission de la monnaie ne reçoivent d'explication satisfaisante.

Dans ce paradigme, la [monnaie] n'est pas une création originale des banques, elle est un bien mis à l'écart des autres biens pour servir d'instrument de transaction. Les économistes néoclassiques restent ici prisonniers de la coupure qui sépare le monde industriel du monde bancaire. Ils ne comprennent pas que les banques, en émettant la monnaie, ont une fonction particulière dans l'économie industrielle et conséquemment que celle-ci n'est pas une simple généralisation de l'économie d'échange. (Friboulet, 2009, p. 196)

- 13 Dans l'approche génétique causale retenue par la parabole du troc, la monnaie trouverait en définitive son origine dans les pratiques marchandes des individus, ce qui condamne l'économie monétaire à n'être que le succédané du régime de troc. En faisant figurer la monnaie dans le champ de définition (la valeur-utilité) des marchandises, la parabole du troc la considère comme un ajout « inessentiel » (Rogers, 1989), à savoir un voile qui n'affecte en rien une réalité économique déterminée par ailleurs. La contradiction se fait toutefois rapidement jour puisque la monnaie ne peut être à la fois un objet revêtant son importance propre et un intermédiaire sans relief, raison pour laquelle son idiosyncrasie

est insaisissable dans ce cadre. Restituer une telle spécificité par le biais des pratiques marchandes se soldant par un échec, certaines hétérodoxies monétaires cherchent alors à déterminer la monnaie en s'intéressant à la fonction d'unité de compte et à son rôle dans l'expression de relations non-marchandes.

## 2. La monnaie dans les théories néo-chartaliste et institutionnaliste

- 14 Face aux insuffisances de la parabole du troc, de nombreux travaux étudient les origines politiques, légales ou religieuses de la monnaie. Dans ces travaux, la monnaie n'officialie pas primordialement comme un moyen d'échange, dont l'élection remonte aux besoins de l'activité marchande, mais comme le mode d'expression (numérique ici) de rapports hiérarchiques. Il s'agirait d'un phénomène comptable visant à quantifier des obligations sociales, raison pour laquelle la monnaie serait fiduciaire *ab ovo*, toute teneur matérielle étant sans importance en regard de la fonction d'unité de compte que la monnaie exerce de façon essentielle. En tant que « relation sociale » (Ingham, 1996), qui lie du point de vue comptable un débiteur et un créancier, la monnaie ne représente pas une créature du marché, mais traduit la transcendance (des rapports marchands) que le positionnement hiérarchique de son émetteur suppose. Ceci repose sur la posture (héritée notamment de Polanyi (1944/2009)) épistémologique selon laquelle les phénomènes monétaires restent enchevêtrés dans un complexe de rapports non marchands, ce qui ouvre la recherche des origines de la monnaie à l'interdisciplinarité. Cette dernière est mobilisée en particulier dans les travaux d'obédience néo-chartaliste, mais également par les institutionnalismes monétaires francophones,<sup>5</sup> ces deux voies empruntant à l'analyse de Graziani (1990) en ce qui concerne la vision sous-jacente de la monnaie. Après avoir brièvement considéré l'origine et le statut de la monnaie dans les théories néo-chartalistes et institutionnalistes sous examen, notre propos montrera que la conception patrimoniale de la monnaie qui les structure leur interdit de dépasser les écueils de la parabole du troc.
- 15 Dans le sillage de Knapp (1905/1924), les auteurs néo-chartalistes (tels que Wray (1998, 2004, 2012) et Bell (2001)) identifient la monnaie à une créature de l'Etat, ce dernier décrétant le *moyen* de quantifier et régler les obligations fiscales. Puisque la monnaie est l'expression du pouvoir du Souverain, lorsque l'État édicte que seule sa reconnaissance de dette sera acceptée (aux caisses des percepteurs) en paiement de l'impôt, ses origines résideraient dans l'ordre politique et légal. Par le biais des travaux de Innes (1912) et de Grierson (1977) notamment, les auteurs en question invoquent à cet effet les rapports hiérarchisés entre le palais et ses sujets à l'époque néo-sumérienne (dynastie Ur III entre 2112 et 2004 av. J.-C.), ainsi que le *Wergeld*. À cette époque, les allocations (décidées de façon centralisée) de marchandises par le palais à ses sujets et le paiement des tributs au palais étaient comptabilisées par des scripts, qui enregistraient les débits et les crédits en *shekel* d'argent ou en *gur* d'orge (Peacock, 2015, p. 51). La monnaie officialiait alors en tant qu'unité de compte (des marchandises pouvaient être livrées en paiement) et, de là, représentait le prérequis pour l'essor de l'activité marchande, qui s'effectuait au nom du Souverain (*Ibid.*, p. 52). En ce qui concerne le *Wergeld*, il s'agit d'une règle de droit trouvant ses origines dans la Grèce antique (selon les récits homériques du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), et qui a été notamment développée (dès le IV<sup>e</sup> siècle) par les Francs lors des premières lois saliques. Le *Wergeld* régissait les compensations (déterminées sur la base



d'une échelle de tarifs harmonisée) que devait payer tout transgresseur à sa victime ou à la famille de celle-ci, ceci pour éviter les revanches de sang (ou les vendettas) et pacifier les rapports sociaux. C'est encore dans la fonction d'unité de compte de la monnaie que l'économie monétaire puiserait son essence, rapporter les sanctions les unes aux autres exigeant la comptabilisation unitaire, à savoir une « notion objective de la valeur », qui transcenderait ici les « évaluations subjectives » (*Ibid.*, p. 107). Un transgresseur portant alors atteinte à l'ensemble de la société (car il menace l'ordre social), ces compensations singulières se seraient progressivement standardisées en dettes monétaires (des amendes, la dîme ou les impôts) à l'égard d'un Souverain ou de l'État (Wray, 2004, p. 227).

- 16 Pour les auteurs néo-chartalistes, l'État institue de nos jours sa propre reconnaissance de dette en tant que monnaie, qui représenterait le moyen de quantifier l'impôt et de s'en libérer. L'autorité impose à ses assujettis des obligations fiscales, qui ne s'éteindraient que par la remise de la « monnaie d'État » (Wray, 2002), raison pour laquelle la dépense publique serait le *primum movens* de la circulation monétaire, les échangistes étant prêts à céder des marchandises à l'État afin de payer l'impôt. En d'autres termes, en obligeant les échangistes à contracter une dette fiscale, l'État génère (par décret pur) une demande de monnaie, le flux et le reflux de cette dernière étant déterminés respectivement par la dépense publique et la perception de l'impôt. S'inspirant de Minsky (1986, p. 228), pour qui « n'importe qui peut créer de la monnaie, le problème étant de la faire accepter », la posture néo-chartaliste dérive conséquemment l'acceptabilité de la monnaie bancaire de sa convertibilité en monnaie d'État (Wray, 1998, pp. 11-13). Si les banques créent de la monnaie en octroyant des crédits *ex nihilo* (Minsky, 1986, p. 230), cette capacité reste circonscrite par le niveau des réserves bancaires (la monnaie centrale est ici amalgamée avec l'endettement de l'État), qui est réglé par la politique budgétaire. Somme toute, la monnaie (la monnaie d'État et la monnaie bancaire) tirerait une valeur de son utilisation pour le « paiement des engagements envers l'État » (Bell, 2001, p. 157), ce dernier étant en position de généraliser l'utilisation de son endettement dans la sphère privée.
- 17 Dans l'institutionnalisme monétaire francophone, qui est assimilé dans le présent texte à l'œuvre de Aglietta et Orléan (2002), toute monnaie « entretient des rapports organiques étroits avec l'État », sans pour autant en constituer l'une de ses « créatures » (Aglietta et *ali.*, 2016, p. 76). Précisément, l'État centralise à l'époque *moderne* la « souveraineté de la société sur ses membres » (*Ibid.*, p. 15), à savoir la consolidation du besoin (en vue de garantir sa pérennité à la société) de reproduction sociale, qui prend la forme d'un ordre constitutionnel :

Les formes de souveraineté ont été diverses dans le temps long historique, mais la position du souverain dans le « tout social » est toujours la césure radicale *mortalité/immortalité* : sacré consubstantiel à la nature, ancestralité, transcendance du divin, monarchie absolue de droit divin, symbolique de la partie unifiant la culture d'un peuple, ordre constitutionnel de la nation.  
(Aglietta et *ali.*, 2016, pp. 85-86)

- 18 Protégeant des valeurs que les individus partagent en commun, l'ordre constitutionnel (à savoir l'une des formes contemporaines de la souveraineté) repose alors sur la *confiance* que ceux-ci lui accordent. Il donne le « sceau de la légitimité » à la monnaie, qui devient un « rapport d'appartenance des membres d'un groupe social au groupe entier », contribuant ainsi (la monnaie intervient en tant que « lien intergénérationnel ») à l'immortalité de la société (*Ibid.*, pp. 44-77).

[L]a monnaie institue un rapport d'appartenance à une collectivité. Ce rapport est établi sur la base d'une confiance que les individus accordent à l'institution souveraine qui va les unir et garantir les valeurs, principes et normes guidant leur communauté de destin. La confiance est constitutive du fait monétaire. Elle puise sa source et se renforce dans une communauté de valeurs et de symboles culturels auxquels l'ordre politique et constitutionnel donne une forme juridique [...].

(Aglietta et *ali.*, 2016, p. 93)

- 19 Surplombée par un « principe de souveraineté » (*Ibid.*, p. 97), la monnaie fonctionnerait aujourd'hui comme un système de compte, à savoir un « opérateur social objectivé dans des nombres » (Aglietta et Orléan, 2002, p. 140), et une liquidité consignée au passif de l'émetteur. Dans ce cadre, la liquidité *ultime* serait engendrée en contrepartie des dettes privées qu'une banque centrale fait « accepter comme monnaie » (*Ibid.*, p. 149), l'unité de compte s'identifiant dès lors au « nom donné à l'unité numérique du passif » de cette institution (Aglietta et Valla, 2017, p. 295). Frappée de la souveraineté, la monnaie est instituée en tant que « moyen de circulation unanimement utilisé » qui, en conférant une forme « homogène » aux rapports d'échange, serait le « mode d'expression [numérique] de la richesse » (Aglietta et Orléan, 2002, pp. 108-140).
- 20 Par égard à ce qui précède, l'émergence de la monnaie se restitue à travers une « genèse conceptuelle » de l'économie monétaire (Orléan, 2011, p. 153). Cela s'inspire de l'étude marxienne des formes de la valeur (et de la dérivation de l'équivalent général), mais voit dans la valeur d'usage un rapport social, tout en mettant de côté la valeur d'échange, qui reste minée par le substantialisme classique. Le point de départ de ce processus (qu'il ne s'agit pas de détailler ici) est un état de « violence essentielle », dans lequel n'existe pas de référence monétaire commune, ce qui rend incertain les échanges entre équivalents et interdit de différencier les finalités personnelles (Aglietta et Orléan, 2002, p. 73). Aussi les échangistes cherchent-ils (dans le comportement d'autrui) le modèle permettant « de découvrir sous quel masque se cache la liquidité », la majorité se ralliant sur un objet à partir d'un « mouvement initial et fortuit » (*Ibid.*, pp. 73-78). Les désirs de possession se concentrent sur un étalon unique des valeurs, qui homogénéise les rapports d'échange en donnant son mode d'expression à la richesse, la monnaie procède d'une *convergence mimétique* guidée par certaines formes sociales, telles que la confiance ou la foi. Pour ce qui concerne l'histoire monétaire, Orléan (1992) illustre cette genèse (à partir de l'étude de Desmonde (1962)) avec le rôle que le bœuf (en sa qualité d'animal sacrificiel) jouait comme unité de valeur à l'époque homérique. Structurant alors le système religieux, le sacrifice du bœuf se serait progressivement substitué à divers sacrifices humains réalisés à destination des Dieux : lors de repas sacrificiels, la bête était débitée en portion, ce qui s'apparenterait à l'ancêtre du monnayage. Ces animaux auraient ensuite été remplacés par des objets symboliques, qui servaient ici à la tarification des offrandes, faisant ainsi dire à certains auteurs, plus spécialement Laum (1924), que le *Wergeld* a des origines religieuses, précisément dans le culte des morts. Selon Aglietta et Orléan (2002), l'objet sacrificiel concentre (en tant que victime émissaire) sur lui la violence de la foule, ce qui permet en définitive à la société de *s'instituer* et de gérer de manière rituelle cette même violence. Dans la monnaie se joue alors un « rapport social qui relie de manière pérenne l'individu à la société » (Aglietta et *ali.*, 2016, p. 92), la confiance (à travers le principe de souveraineté) qu'elle inspire assurant l'ancrage nominal de la société et, de là, traçant un espace monétaire unitaire.

### 3. Les théories néo-chartaliste et institutionnaliste de la monnaie ne dépassent pas les écueils de la parabole du troc

- 21 Se distanciant de la parabole du troc, lorsque la monnaie découle de certaines nécessités marchandes, les théories monétaires néo-chartaliste et institutionnaliste éviteraient alors les inconséquences de la théorie instituée, néoclassique notamment. Puisqu'elle se saisit comme un rapport social, dont la teneur physique n'a pas d'importance, la monnaie doit être tenue à distance des catégories marchandes, son but restant l'expression de rapports hiérarchiques et sociaux. Le problème est que, défendant une conception physicaliste du circuit monétaire, ces théories ne parviennent pas à surpasser les problèmes posés par la notion de marchandise intermédiaire, l'origine de ceux-ci remontant à la confusion de la monnaie et du crédit bancaire.
- 22 S'inspirant (conceptuellement) de Graziani (1990, 2003), les théoriciens néo-chartalistes décontractent le circuit monétaire en deux mouvements : un flux, lorsque l'Etat lance en dépense (par le biais de la banque centrale) sa propre reconnaissance de dette ; un reflux postérieur, au moment où celle-ci lui revient au travers de la collecte de l'impôt. Lors de sa circulation, la monnaie s'identifie directement (ou par représentation) à l'*endettement* de l'État, mais également à la *créance* liquide que le secteur privé détient dans le laps de temps séparant la dépense publique et le versement aux caisses des percepteurs. Dans ce contexte, la monnaie représente, en tant que « relation d'endettement », une « opération comptable à deux faces », dont la création affecte simultanément le passif de l'émetteur et l'actif du bénéficiaire (Bell, 2001, p. 150).

C'est parce que la monnaie est à la fois un actif (créance) et un passif (dette) qu'elle se traite comme une opération comptable. [...] [Q]uand un acheteur (débitteur) et un vendeur (créancier) concluent un contrat à terme, la monnaie (ou, de manière équivalente, la créance et la dette) est créée. La monnaie représente une promesse, ou une IOU, tenue comme un actif par le créancier et comme une dette par le débiteur.  
(Bell, 2001, p. 150)

- 23 Ce qui précède scinde dans le temps (et l'espace) le débit (de l'émetteur) et le crédit (du bénéficiaire) en deux opérations complémentaires, la circulation entière de la monnaie se résolvant en un échange de marchandises et de créances fiscales, raison pour laquelle il s'agit là d'une expropriation (économique) du secteur privé par l'État. En remettant sa reconnaissance de dette en guise de paiement, l'État créerait *ex nihilo* (et en vertu de son seul avantage) des droits de tirage (et d'appropriation) sur l'ensemble de la production du secteur privé, qui s'obligerait à travers l'impôt.
- 24 Si la monnaie est *in fine* (par l'étalement du circuit de la monnaie) un *moyen* pour l'Etat d'acheter des marchandises, elle constitue aussi un objet déposé dans le patrimoine du secteur privé entre l'instant de sa création et celui de sa destruction postérieure, ce qui pose de manière invariable la question de sa demande, donc de son pouvoir d'achat. Les auteurs néo-chartalistes notent à raison que le « moyen d'échange ne représente pas une marchandise particulière » (Douglas, 2016, p. 78), mais ils s'interdisent d'en déterminer la valeur puisqu'ils y voient une créance nette du secteur privé. D'un côté, ils expliquent celle-ci par « l'utilité de la monnaie pour régler les impôts » (Bell, 2001, p. 154), ce qui ne

justifie que la *validité* du rapport monétaire, lorsqu'il s'agit de phénomènes purement numériques visant la quantification des obligations fiscales.<sup>6</sup> Parfaitement conscient de cela, Wray (2004, p. 250) distingue la valeur *nominale* de la monnaie, qui reste décrétée par l'État selon le barème de l'impôt, et la valeur *réelle* de la monnaie, à savoir « ce qui doit être fait pour l'obtenir ». S'agissant de « peines » (Peacock, 2015, p. 39), le pouvoir d'achat de la monnaie dépend alors des « services producteurs et des marchandises » qui sont échangés *contre* celle-ci (Wray, 2003, p. 91), le marché déterminant cette attraction objective de la monnaie sur les grandeurs réelles. Wray (2012, p. 267) relève de surcroît que la valorisation des marchandises s'opère dans l'échange contre monnaie, qui est « la représentation universelle de la valeur sociale », raison pour laquelle on en déduit qu'un échange rapproche deux *flux* de valeur dans la théorie néo-chartaliste. Le problème reste que, à la manière de l'équation des échanges de Fisher (1911/1926, p. 28), ces deux flux résultent de l'échange alors qu'ils en sont en réalité la condition explicative, la monnaie arrivant dans l'échange sans valeur et les marchandises sans homogénéité. En d'autres mots, la monnaie serait un phénomène purement nominal ne devenant réel qu'à l'instant de l'échange, ceci alors même qu'elle doit être un flux de pouvoir d'achat pour justifier ce dernier. L'échange ne rapproche pas deux flux de valeur, mais bien une monnaie sans objet et un amas indicible de choses, ce qui laisse inexplicée la monnaie dans la théorie néo-chartaliste, cette dernière ne parvenant pas à briser le cercle vicieux entre l'utilité et la valeur de la monnaie qui mine la théorie néoclassique.

- 25 En invoquant l'aphorisme de Clower (1970, pp. 207-208), lorsque la monnaie achète les marchandises *et* inversement, Wray (2012, p. 264) s'interdit de prévenir les écueils de la parabole du troc. D'un côté la monnaie est hétérogène aux marchandises dans la théorie néo-chartaliste, de l'autre elle peut être « achetée » par les « fruits de la production », ce qui l'assimile à une grandeur marchande (*Ibid.*, p. 267), seuls étant refusés les échanges *directs* entre marchandises à part entière. La présence de la monnaie suppose l'existence de l'échange indirect dans la théorie néo-chartaliste, seules les grandeurs réelles restant échangées une fois réalisée la circulation complète de la monnaie, lorsque le débit (du bénéficiaire) et le crédit (de l'émetteur) se rejoignent. Que cela soit en vertu de sa nature numérique (fonction d'unité de compte) et véhiculaire (moyen de paiement), la monnaie est indéterminée en étant assimilée à un actif financier, un bien *final* ne pouvant être ni la *mesure* ni le *moyen* de l'échange. En cela, la monnaie centrale (assimilée à une monnaie d'État) n'est pas la reconnaissance de dette de l'État, mais bien le *moyen* de régler les soldes au niveau interbancaire, la hiérarchisation du système bancaire étant toujours une exigence fonctionnelle avant d'être une réalité politique. L'État fait appel à la fonction d'émission du système bancaire pour monétiser la production de ses fonctionnaires, qui reçoivent le résultat de leur travail sous une *forme* monétaire, à savoir le *revenu*, dont le circuit s'inscrit dans la complémentarité de la production et de la consommation.
- 26 Si Aglietta et *ali.* (2016, p. 26) relèvent que la monnaie n'est pas une « créature de l'État, mais le point fixe d'un processus de coordination qui s'établit à l'insu de chacun », leur lecture du circuit monétaire les rapproche toutefois de la théorie néo-chartaliste. Dans le sillage de Graziani (1990, 2003), mais aussi de certains travaux néoclassiques,<sup>7</sup> l'intérêt est porté sur le « principe bancaire », qui concerne la création, la circulation, ainsi que la destruction de la monnaie (Aglietta et Valla, 2017, p. 97). S'opère alors, à nouveau, une dissociation du débit et du crédit de chaque acteur impliqué dans l'opération d'émission monétaire, la création de monnaie reposant sur l'octroi d'un crédit bancaire, alors que la destruction dérive du remboursement de ce même crédit (Aglietta et *ali.*, 2016, p. 57). Il

s'ensuit que la postériorité (dans le temps) du reflux de la monnaie sur son flux rompt le circuit monétaire en deux moitiés complémentaires, la fermeture de celui-ci étant alors dépendante des *comportements* des agents non-bancaires. À la suite (implicitement pour le moins) de Bastiat (1864, pp. 110-111), mais également de Friedman (1974, p. 8), qui relève que la monnaie « sépare l'acte d'achat de l'acte de vente », les institutionnalistes monétaires francophones défendent l'idée selon laquelle

la monnaie sert de médiation aux échanges de telle sorte que se trouvent dissociés actes d'achat et actes de vente. L'enchaînement M-A-M doit en réalité être écrit M-A//A-M. La circulation s'ouvre sur le temps parce que nul n'a besoin d'acheter immédiatement sous prétexte qu'il a vendu. La césure provoque l'accumulation de monnaies entre des mains privées. Il s'ensuit qu'à tout instant la totalité de la masse monétaire fait face à l'ensemble des marchandises.<sup>8</sup>

(Aglietta et Orléan, 2002, p. 112)

- 27 Chez Aglietta et Orléan (2002), la monnaie est un *opérateur* de la valeur qui, en tant que *médiateur*, assure l'échange entre équivalents, tout en étant une grandeur patrimoniale, à savoir l'un des *pôles* de l'échange, puisque le temps sépare l'achat de la vente au niveau de chaque échangiste. L'existence de cette réserve de valeur pose toutefois de nombreux problèmes, notamment en regard de sa genèse conceptuelle : pour être l'« ancrage de la valeur, la [monnaie] doit être validée par un processus d'institutionnalisation » (Aglietta et *ali.*, 2016, pp. 50-51), qui repose à l'origine sur une dynamique mimétique, dont toute restitution dans le cadre des échanges *relatifs* reste logiquement impossible. En effet, (et comme le détaille Virely (2017) dans le présent numéro) la bipolarité de l'échange chez les auteurs français interdit de restituer la préférence (l'asymétrie) *absolue* qu'impose la polarisation mimétique sur un référent unique de la richesse.<sup>9</sup>
- 28 Identifier la monnaie à une pure construction sociale est une idée que l'on trouve aussi en germe chez Menger (1892, pp. 249-252). Selon l'auteur autrichien, l'apparition de la monnaie ne repose pas forcément sur les qualités intrinsèques de l'objet désigné en tant que moyen d'échange, mais peut encore dériver (une fois mis en évidence le phénomène de l'échangeabilité) de jugements ou de croyances extrinsèques.<sup>10</sup> Le problème demeure que l'émergence de l'économie monétaire repose alors sur des spécifications *ad hoc* sur les échangistes ou leur environnement, Menger (1892) invoquant notamment l'existence d'un groupe d'initiés en ce qui concerne le choix d'un moyen d'échange. Connaissant le phénomène de l'échangeabilité des marchandises, ce groupe est plus à même de retenir l'objet le plus adapté (voire un autre) à une fonction monétaire, le reste de la population mimant ce comportement dans la convergence vers l'économie monétaire. S'ils rompent avec toute caractérisation matérielle de la monnaie, Aglietta et Orléan (2002, p. 81) n'en mobilisent pas moins des spécifications *ad hoc*, à savoir des « aléas » (à l'exemple d'un mouvement « initial et fortuit »), dans l'amorce de ladite convergence. Cela empêche de restituer correctement l'origine de la monnaie dans le cadre de l'approche génétique des auteurs français, ceci d'autant plus que la monnaie (dont l'émission est toujours soumise à la comptabilité à partie double) ne se réfère pas aux *objets sacrificiels* envisagés.
- 29 En considérant la monnaie comme une réserve de valeur (lorsqu'elle s'accumule « entre des mains privées »), Aglietta et Orléan (2002, p. 81) retiennent implicitement l'analyse dichotomique, raison pour laquelle à « tout instant, [...] la masse monétaire [ferait] face à l'ensemble des marchandises ». Le système économique serait alors morcelé en une sphère réelle et une sphère monétaire, ce que la Logique réprime : les marchandises ne

forment un ensemble qu'à la condition d'être coulées dès leur apparition au sein de la monnaie, alors que la monnaie ne peut être identifiée à une masse qu'à partir de l'instant où un objet lui donne sa teneur économique. Cette lecture dichotomique de l'économie se retranscrit par une conception bipolaire de l'échange, lorsque qu'un « flux d'objets marchands [a] pour contrepartie un flux de monnaie » (Aglietta et *ali.*, 2016, p. 46), ce qui la soumet à l'indétermination du pouvoir d'achat de la monnaie. À nouveau, l'étude des stocks monétaires est tributaire d'une caractérisation des (deux) flux de valeur avant l'échange, ceux-ci restant toutefois une vue de l'esprit, car le flux de marchandises est en réalité ici une entité composite, alors que le flux de monnaie s'avère dénué d'étoffe. En vue de contourner implicitement ce problème, Aglietta et *ali.* (2016, p. 59) affirment que, en représentant un principe de commensurabilité, la monnaie « n'achète pas les biens parce qu'elle aurait une valeur équivalente[,], mais confère aux biens une valeur ».

La coordination par la monnaie englobe tous les candidats à l'échange selon le principe de commensurabilité qui institue la monnaie comme unité de compte. La monnaie étant le mode d'ouverture à l'échange, personne n'a intérêt à la rejeter dès lors qu'elle est acceptée [...]. Comme le langage, la monnaie est une forme pure, un principe commun de coordination parce qu'elle est indifférente à la personnalité des sujets économiques et aux contenus de ce qu'ils échangent.

(Aglietta et *ali.*, 2016, p. 45)

- 30 Mais de deux choses l'une : soit la monnaie représente une *forme numérique pure* et son acceptation reste parfaitement inexplicable ; soit la monnaie est une *dette* (du système bancaire) jetée dans la circulation, car grossie de la chose promise. Un dépôt bancaire est toujours le résultat d'un paiement, qui revêt nécessairement un objet (qu'il soit physique ou financier), l'émission monétaire ne pouvant jamais s'exécuter hors d'un marché, sans quoi elle serait nulle et non avenue. Si Aglietta et *ali.* (2016, p. 47) ont raison de nourrir une « théorie relationnelle de la valeur », celle-ci porte bien sur la relation qu'entretient la monnaie avec les marchandises (le pouvoir d'achat), le principe de commensurabilité ne pouvant jamais être la monnaie prise en elle-même. Le principe de commensurabilité des marchandises est toujours « l'unité de salaire » (Keynes, 1936/2005, p. 67), lorsque la rémunération des facteurs de production lance celles-ci dans une forme monétaire (un moule numérique) unitaire. Il faut une *action* (une émission), à savoir le travail, en vue d'introduire les objets dans une forme monétaire, rapprocher (dans l'échange) ensemble les marchandises et la monnaie une fois qu'elles existent est trop tard, les marchandises demeurant alors un amas hétéroclite d'objets et la monnaie une forme sans objet.
- 31 Dans les théories néo-chartaliste et institutionnaliste, la monnaie reste foncièrement « un animal politique » (Aglietta et *ali.*, 2016, p. 13), qui est déterminé indépendamment des marchandises, avec lesquelles la rencontre n'est qu'accidentelle. L'articulation logique de la monnaie et des marchandises s'avère refoulée par la conception patrimoniale de la monnaie contenue dans lesdites théories, lorsque les débits et les crédits de l'émetteur et du bénéficiaire sont séparés dans le temps. Cette césure (des comptes en T) nie la nature médiatrice de la monnaie, qu'elle fait apparaître à l'un des (deux) pôles de l'échange en tant que bien final, raison pour laquelle la fonction de moyen de paiement (qui éclaire la singularité de la monnaie en tant qu'actif-passif) reste insaisissable. Le pendant de cette posture est l'indétermination du pouvoir d'achat de la monnaie, qui rentre dans la phase de marchandage sans valeur et sans utilité, quand bien même l'inverse est une exigence

de la notion d'échange indirect structurant les théories en question. Référence à l'image de la monnaie comme la « voiture de la valeur » avancée par Say (1841/2011, p. 87), les auteurs néo-chartalistes et institutionnalistes considèrent (implicitement) que le véhicule circule à contresens de son chargement. Aboutir à une conception cohérente du circuit monétaire exige alors de rompre avec l'idée d'Aristote (1994) selon laquelle la monnaie exerce plusieurs fonctions, pour ensuite recouvrer cet auteur au niveau de la distinction de la *substance* et de la *forme*. La solution réside dans la théorie des émissions proposée initialement par Schmitt (1975, 1984), qui voit dans la fonction de moyen de paiement un circuit instantané soumis aux principes de la comptabilité à partie double, alors que l'objet d'un paiement est toujours un revenu dérivant de l'activité productive.

## 4. La monnaie dans la complémentarité de la production et de la consommation

- 32 Restituer la nature médiatrice de la monnaie demande à tirer toutes les conséquences du constat selon lequel chaque « transaction implique trois parties, l'acheteur, le vendeur et le banquier » (Hicks, 1967, p. 11). Dans ce cadre, la banque est un intermédiaire qui, en tenant les comptes pour l'acheteur et le vendeur, évite que l'acheteur remette au vendeur une dette libellée à son nom en guise de paiement (ce qui rendrait caduc ce dernier), son intervention étant alors soumise aux principes de la comptabilité à partie double. De tels principes stipulent que toute opération de règlement est définie par le débit *et* le crédit simultané du payeur, du payé, et de l'institut émettant le moyen de paiement, tout circuit monétaire se confinant dans l'instant en vertu du caractère scriptural de la monnaie.
- 33 S'il est acquis avec Graziani (2003, p. 61) qu'un paiement est une relation « triangulaire dans laquelle un tiers intervient en tant qu'intermédiaire », ce qui a le mérite de ne pas assimiler l'émission monétaire à l'octroi d'une ligne de crédit, la dissociation du débit et du crédit qu'opère l'auteur associe la banque à une partie *prenante* du paiement. Chez de nombreux théoriciens circuitistes, la monnaie « naît au moment où un paiement est effectué » et meurt lors du remboursement permis par la création monétaire, raison pour laquelle elle serait un moyen de paiement *et* une richesse (Graziani, 1990, p. 11).

Dans une économie monétaire, tout agent peut vendre sans immédiatement acheter. La monnaie donne la possibilité aux acheteurs de différer leurs ventes et *vice versa* ; dans l'intervalle entre la vente et l'achat, l'agent a à sa disposition un stock de ressources liquides. Par conséquent, toute monnaie est en même temps [...] un moyen de paiement [et] un solde liquide [...].  
(Graziani, 2003, p. 62)

- 34 Si la monnaie est une richesse (un dépôt bancaire ici) que fournit l'émetteur en guise de moyen de paiement, le système bancaire (à tous ses niveaux) détient alors le pouvoir de créer ce qui véhicule l'objet désintéressant le payé, mais également l'objet lui-même, le payeur *s'effaçant* derrière l'institut d'émission. Autrement dit, le moyen de paiement est une chose déposée par le payé dans la banque émettrice, mais aussi l'objet de la créance que cette dernière entretient sur le payeur, raison pour laquelle elle fournit dans ce cadre le moyen de paiement et l'objet de ce même paiement. La banque créant par conséquent les ressources engagées dans le paiement, quand le moyen de paiement en devient la fin patrimoniale, le statut du payeur est évanescent puisqu'en ne fournissant rien, il ne paie pas. Vu que la monnaie s'identifierait à l'endettement de la banque et à une créance du

déposant, le paiement à son origine est foncièrement un rapport dyadique, la césure du débit et du crédit donnant à l'émetteur une capacité de générer du pouvoir d'achat qui le renie dans son statut d'intermédiaire. Malgré les affirmations des auteurs circuitistes (et postkeynésiens) notamment, la monnaie n'est pas (une grandeur) endogène à l'activité économique tant qu'elle est assimilée à un actif financier, sa substance axiologique étant postulée de manière exogène. Mettre l'accent sur la production, que la monnaie servirait à *financer* (Graziani, 2003, p. 27), s'avère donc artificiel si la valeur apparaît *ex nihilo* dans les coffres de la banque, d'où le constat que la posture de ces auteurs ne permet pas de dépasser les écueils de la marchandise intermédiaire et de la parabole du troc. Encore une fois, un flux de paiement n'est pas un stock de richesses en mouvement, sans quoi il est impossible de restituer la création (ainsi que la destruction) du pouvoir d'achat, tout en laissant les paiements indéterminés.

- 35 Il est pourtant acquis que le payeur est endetté par le paiement, sa dette inscrite à l'actif de la banque étant le pendant de la créance du payé à l'égard de celle-ci, d'où le constat suivant lequel le payé n'est jamais désintéressé par la monnaie, mais toujours par l'objet que cette dernière véhicule, qui représente la cause de l'endettement du payeur. C'est le sens profond de la loi de Say (1841/2011, p. 87), qui « empêche les banques d'émettre de la monnaie en dehors des échanges de biens, de services et de titres », toute vente sur un marché s'accompagnant d'un achat sur un autre marché (Friboulet, 2003, p. 9). Si un payé se contentait de la monnaie en guise de paiement, la banque émettrice serait libérée de toute obligation envers lui, mais les faits rappellent qu'un dépôt bancaire subsiste à la suite du paiement, ou que le payé touche une marchandise. Dans tous les cas, le public fournit l'objet du paiement, sans quoi la monnaie resterait une forme numérique pure (et sans assise dans le système économique), ce qui pousserait le théoricien à la réduire à un phénomène marchand ou financier pour tenter d'en saisir les particularités.
- 36 Cette idiosyncrasie réside en réalité dans la nature purement numérique et véhiculaire de la monnaie, qui *quantifie* les termes de l'échange, tout en *acheminant* les marchandises auprès de leurs consommateurs finaux. En vertu des principes de la comptabilité à partie double, selon lesquels « tout flux affectant un poste du bilan est accompagné d'un [...] flux qui le compense » (Colasse, 2012, p. 19), les banques n'émettent que des grandeurs négatives et positives à la fois. L'émetteur n'inscrivant rien d'un côté de son bilan sans enregistrer l'équivalente de l'autre, Schmitt (1975, p. 125) relève qu'une émission de  $x$  unités monétaires amène « simultanément et dans le même objet monnaie égale à  $-x$  et à  $+x$  centimes, autrement dit une résultante égale à 0 franc 0 centime ». Il s'ensuit que tant, le payé, le payeur que l'émetteur du moyen de paiement sont à la fois débités *et* (au même instant) crédités en monnaie, la banque étant créditée en monnaie contre la remise d'un titre au payé et débitée en monnaie en recevant un titre du payeur. Le payé est, en ce qui le concerne, crédité d'une monnaie (alors grossie d'un objet) en provenance du payeur et aussitôt débité en monnaie pour l'acquisition du dépôt bancaire, ce débit étant identifiable au reflux immédiat (de la monnaie) qu'exige la compensation comptable. La monnaie émise sur le payeur est immédiatement reprise au payé, car elle ne peut exister hors des livres du dépositaire, le payé remettant à la banque la monnaie afin d'attester la détention d'un dépôt bancaire. On en déduit que, comme Wicksell (1898/1936, p. 65) en avait l'intuition, la vitesse (de circulation) de la monnaie est infinie, raison pour laquelle l'inertie dans le temps du circuit monétaire est nulle, le véhicule monétaire et son circuit étant confondus en raison de leur immatérialité.<sup>11</sup> Aussi la monnaie est-elle l'engagement venant à maturité à l'instant de l'émission, ce qui fait dire à Schmitt (1996a, p. 88) que la



« monnaie et les paiements sont une seule et même chose », et qui expliquerait l'idée de degré de liquidité « infini » avancée par Aglietta et *ali.* (2016, p. 51).<sup>12</sup>

- 37 La fonction de moyen de paiement (de la monnaie) telle qu'elle vient d'être restituée est le résultat de la monétisation de la production, la monnaie dérivant sa « force libératoire du produit [qu'elle contient] objectivement » (Schmitt, 1996b, p. 984). La monétisation de la production est formellement nécessaire pour expliquer la transformation de l'unité de compte en unité de paiement, sans quoi la monnaie resterait ce qu'elle a toujours été dans l'absolu, à savoir un nombre pur. La monnaie découle déjà de la monétisation de la production en sa qualité d'unité de compte (car quelque chose doit être compté), mais la mesure unitaire de marchandises physiquement hétérogènes est purement numérique, la monnaie étant formelle à ce niveau-là. En cela, la monnaie ne se confond jamais (en tant qu'étalon adimensionnel) avec le matériau qui la porte au sein de l'espace, la « fonction de dénombrement étant assurée par le nombre [attaché au support] monétaire, et non pas par [le support] monétaire en tant que tel » (Rossi, 2008, p. 32).

La forme matérielle de la fonction de compte est celle des chiffres et de l'arithmétique des additions, multiplications, soustractions, ou divisions d'une unité de base. Leur abstraction est celle des nombres. Compter en écus n'est pas plus abstrait [qu'estimer] en *moutons*, non parce que les *European Currency Units* ne représenteraient plus un panier des monnaies de la Communauté économique européenne et se concrétiseraient dans d'authentiques pièces et billets, mais parce que l'unité *mouton* consiste en un mouton non désigné, un mouton en général, en quelque sorte une idée de mouton.

(Servet, 2012, p. 49)

- 38 La Logique interdisant de remettre des nombres purs en guise de paiement (les nombres purs ne figurent jamais dans les portefeuilles des échangistes), la monnaie est appelée en tant que moyen de paiement pour véhiculer un objet auprès du payé. La force libératoire de la monnaie repose sur le produit qu'elle enveloppe, raison pour laquelle la fonction de moyen de paiement est l'effet de l'intégration du produit dans des nombres, entendez encore une fois de la monétisation de la production. C'est par la théorie keynésienne de la valeur que le produit est saisissable de manière unitaire, lorsque le travail est l'unique facteur de production (Keynes, 1936/2005, p. 223), et que les grandeurs économiques sont exprimées en « unités de salaire » (*Ibid.*, p. 67). Chez Keynes (1936/2005), l'unité de salaire n'est pas le prix relatif de la monnaie et de la force de travail, mais toujours la représentation monétaire du produit du travail, à savoir le revenu notifié par le paiement des salaires.<sup>13</sup> Le gain est net pour l'ensemble de la communauté puisque les travailleurs perçoivent en monnaie le produit : la créance des travailleurs et son objet apparaissent simultanément en revenu, les travailleurs ne bénéficiant pas d'un *transfert* de richesses puisqu'ils œuvrent pour eux-mêmes. Le versement des salaires représente l'opération *identifiant* une somme de monnaie au produit physique dans l'avoir des salariés :

Le paiement des salaires est une émission : c'est dire que (dans les émissions pleines) les travailleurs perçoivent *leur propre produit*, en monnaie. Il ne s'agit pas simplement d'une équivalence, mais d'une identité : chaque travailleur obtient une monnaie qui, du fait de son émission dans les salaires, s'identifie au produit réel de ce même travailleur.

(Schmitt, 1984, p. 347)

39 Plus précisément, lorsque la banque assume pour le compte d'une entreprise le paiement des salaires, le produit des travailleurs est littéralement moulé dans sa forme monétaire à cause du débit en monnaie (la monnaie négative  $-x$ ) de l'entreprise, pour simultanément ressurgir dans l'avoir des travailleurs, qui sont ici crédités en monnaie (positive  $+x$ ). Se forme alors le revenu, qui est aussitôt déposé dans la banque puisque les travailleurs sont débités en monnaie (négative  $-x$ ), puis transféré (avec le crédit en monnaie positive  $+x$ ) à l'entreprise pour le financement de l'investissement en stock. En prêtant le revenu à la banque, les travailleurs touchent un titre à un dépôt bancaire, qui permet à la banque d'octroyer directement un crédit à l'entreprise, cette dernière étant alors endettée envers les travailleurs par l'intermédiaire de la banque. Par conséquent, ce sont les travailleurs qui fournissent à l'entreprise les ressources du crédit que la banque lui accorde, d'où ce constat selon lequel la production courante finance la production courante, la conversion du produit réel en revenu amenant l'objet du prêt dans le prêt lui-même. Il s'ensuit que la monétisation de la production célèbre l'union symbiotique d'un produit-*fond* et d'une monnaie-*forme* : le revenu est réel, puisqu'il s'agit du produit déposé dans la banque, et nominal, car le produit y est déposé en monnaie. Ceci étant dit, deux observations en ce qui concerne la nature de l'échange et du capital peuvent encore être faites :

- L'échange de la monnaie et du produit réel est toujours absolu puisqu'il s'agit de ce que les auteurs classiques qualifiaient de *transformation* (Say, 1841/2011), ou de « métamorphose » (Marx, 1867/1963, p. 644), du produit réel en revenu. Cet échange du produit en lui-même (et des travailleurs avec eux-mêmes) rappelle que la monnaie n'est pas la contrepartie du produit réel, mais bien la forme par laquelle le produit existe économiquement parlant (Schmitt, 1984, p. 116). Aussi l'identité du produit et des rémunérations des travailleurs forme-t-elle la seule masse axiologique qui puisse exister, raison pour laquelle toute addition de la valeur des marchandises et de la monnaie est un double comptage fautif.<sup>14</sup>
- Le revenu étant (provisoirement) dépensé dans l'acquisition d'un dépôt bancaire par les travailleurs, l'épargne qui finance l'investissement en stock représente un capital qui, selon l'affirmation de Hicks (1977, p. 152), est physique (à savoir le stock déposé dans l'entreprise) et monétaire (il s'agit d'un « fond »).<sup>15</sup> Le capital est alors la conversion d'un revenu courant en un revenu futur, qui *financera* une dépense de consommation, d'où le constat selon lequel l'épargne est la *dépense finançant* l'investissement, non pas une *abstention* ou une *thésaurisation*.<sup>16</sup>

40 S'agissant de la dépense de consommation, elle implique elle aussi un circuit monétaire complet qui, en regard de la monétisation de la production, permute les entreprises et les titulaires de revenu. Le débit en monnaie (négative  $-x$ ) des titulaires de revenu libère un flux de revenu pour l'entreprise, qui est créditée en monnaie (positive  $+x$ ), mais aussitôt débitée (en monnaie négative  $-x$ ) pour l'achat d'un titre auprès de la banque, permettant dès lors le remboursement de la dette de l'entreprise. Impliquant la destruction du dépôt bancaire des titulaires de revenu, la dépense de consommation retire du produit sa forme monétaire, ce qui implique à nouveau un échange absolu puisque, maintenant, le produit est définitivement transformé en valeur d'usage.<sup>17</sup> La complémentarité de la production et de la consommation mobilise ainsi deux circuits monétaires, qui représentent les deux moitiés du circuit du revenu, à savoir un mouvement complet d'appropriation, quand les droits de disposer des marchandises sont d'abord créés, pour être ensuite épuisés.

41 Ce qui précède rappelle ainsi que (contrairement à la parabole du troc) ce ne sont pas les échanges que la monnaie brise en deux moitiés complémentaires, mais bien le processus d'appropriation du produit. Si une comptabilité à partie double régit également l'activité

des individus en situation d'autoconsommation,<sup>18</sup> le produit du travail n'a pas besoin de recevoir de mesure *sociale* dans ce contexte puisque la production et la consommation y sont des événements simultanés. Dans une économie monétaire de production, reconnue par sa division du travail, les travailleurs ne consomment pas immédiatement le produit de leur travail, la disjonction de la production réelle et de la consommation de ce produit *nécessitant* l'existence de la production monétaire (Bailly, 2016, pp. 40-42). Les salariés ne reçoivent pas directement leur produit en nature, mais l'obtiennent d'abord sous une forme monétaire : la forme-utilité du produit est stockée dans l'entreprise, alors que sa forme numérique est inscrite dans l'avoir des travailleurs (*Ibid.*, pp. 42-43).<sup>19</sup> Le fait que la monnaie reporte dans le temps la consommation finale l'identifie à un « pont entre le présent et l'avenir » (Keynes, 1936/2005, p. 241), raison pour laquelle elle n'est pas une *créature* de l'État, du marché ou des banques, voire une pure construction sociale, mais bien un « fait de production » (Massonnet, 2017, p. 69). L'intercession de la monnaie au sein du processus d'appropriation du produit s'opère alors indépendamment de la teneur matérielle de la monnaie, cette dernière assurant un « office passager » entre l'instant où elle est grossie de la valeur et celui où elle en est dessaisie (Say, 1841/2011, p. 105).<sup>20</sup>

C'est donc avec la valeur de vos produits, transformée momentanément en une somme d'argent, que vous achetez, que tout le monde achète les choses dont chacun a besoin. [T]ous les produits se résolvent en argent avant de s'échanger contre d'autres marchandises, et de ce qu'une marchandise qui se montre si souvent, paraît au vulgaire être la marchandise par excellence, le terme de toutes les transactions dont elle n'est qu'un intermédiaire. [Ainsi,] lorsque j'ai acheté une chose avec ces écus, et que j'ai consommé ou fait consommer cette chose, dès ce moment la valeur qui composait mon revenu a cessé d'exister ; mon revenu est consommé, détruit, bien que les écus dans lesquels il a été passagèrement transformé subsistent encore. Il ne faut pas croire qu'il soit perdu pour moi seul, et qu'il continue à exister pour ceux entre les mains de qui ont passé les écus. Il est perdu pour tout le monde. (Say, 1841/2011, pp. 89-218)

- 42 Quelle que soit sa teneur matérielle, la monnaie intervient (par le biais de l'association avec le produit) en tant que phénomène *circulatoire* (Smith (1776/1991, p. 371) utilisait à cet égard l'image de la « grande roue de la circulation »), raison pour laquelle elle doit être distinguée des marchandises qu'elle véhicule. En tant que moyen de paiement, toute monnaie revêt sa qualité médiatrice, qui ne la confond pas avec l'objet du paiement,<sup>21</sup> à savoir le revenu, que celui-ci soit créé sur le marché des services producteurs, transféré sur le marché des titres, ou détruit sur le marché des produits. Puisque la banque agit en tant qu'un intermédiaire dans la transaction, les échangistes se paient en nature, mais au moyen de la monnaie, ce qui permet au payé de recevoir un objet le désintéressant et, de là, de rendre le paiement final et irrévocable. Aussi, tout caractère conventionnel de la monnaie se limite-t-il à la *dénomination* et à la *formalisation* légale de l'unité de compte et du moyen de paiement, le pouvoir d'achat (le pouvoir libérateur de la monnaie) étant le fruit de l'activité productive (Friboulet, 2003, pp. 7-9). Eu égard à la hiérarchisation fonctionnelle du système bancaire, la convention concerne les rapports entre les banques et les agents non-bancaires, et les rapports entre la banque centrale et les banques, raison pour laquelle toutes les unités monétaires ont une dénomination commune dans le cadre d'un espace donné (*Ibid.*, pp. 7-9). Puisque toute monnaie émise dans un tel espace l'est à l'image de la monnaie centrale chapeautant le système monétaire, les échanges qui y sont

conclus peuvent être rapportés les uns aux autres, la forme numérique unitaire étant la condition de détermination d'une sphère générale d'équivalence.

- 43 Au final, tenir compte des principes de la comptabilité à partie double restitue la nature médiatrice de la monnaie qui, en tant qu'unité de paiement, réalise un circuit instantané sur le payeur, le payé et l'émetteur du moyen de paiement. Toute émission monétaire est en réalité une intermédiation monétaire, dont le *résultat*, dans les comptes de l'émetteur de l'unité de paiement, se traduit par une intermédiation financière (faite par le biais de la banque) entre le payeur et le payé. Cette intermédiation transfère un revenu auprès de l'emprunteur, raison pour laquelle elle revêt un objet, qui est produit par l'économie et qui explique le pouvoir d'achat de la monnaie, alors que cette dernière donne une forme commune à l'ensemble des marchandises. Grossie d'un pouvoir d'achat et enveloppant le produit, la monnaie s'insère dans le mouvement d'appropriation du produit, sans quoi la consommation de ce dernier serait immédiate, d'où le constat que la monnaie est une *nécessité* de la division du travail, qui existe depuis plusieurs milliers d'années. Dans ce cadre, la monnaie n'est pas un objet remplissant plusieurs fonctions dans l'espace, mais bien une unité de compte dans l'absolu, qui se transforme en une unité de paiement lors du cycle de création et de destruction du revenu. Elle doit être distinguée du capital, qui lui se forme à travers la dépense du revenu dans l'acquisition d'un dépôt bancaire : tout capital est une épargne finançant un investissement en stock, d'où son caractère à la fois nominal et réel. Ce dernier constat rappelle que toute grandeur déposée dans le système bancaire est une valeur, à savoir l'association d'une monnaie-*forme* d'un produit-*fond* permise par la monétisation de la production, car il est clair qu'aucune unité de compte ne se dépose dans l'avoir des titulaires de revenu.

## 5. L'analogie de la monnaie et du signe linguistique

- 44 Cette idée selon laquelle le dépôt bancaire est une valeur, donc qu'il revêt comme objet un revenu produit par les travailleurs, peut être mise en exergue par une brève étude de l'analogie de la monnaie et du signe linguistique. Si le lecteur trouvera à ce propos plus d'éléments d'analyse chez Massonnet (2017, pp. 228-236), cette dernière section paraît opportune puisque l'analogie en question est abordée par Aglietta (2017) dans le présent numéro.
- 45 Dans le sillage de la parabole du troc, il est couramment relevé que, dans sa « dimension qualitative » (Samuelson, 1968, p. 3), la monnaie diminue les frictions aux échanges et que, de là, elle s'assimile à un langage, qui agrandit le réseau des échanges en facilitant la transmission des messages :

Une autre observation d'usage chez les spécialistes en économie monétaire est l'analogie de la monnaie et du langage. Les deux sont des moyens de communication. L'utilisation d'un langage particulier ou d'une monnaie particulière par un individu augmente sa valeur pour les autres utilisateurs, actuels ou potentiels.<sup>22</sup>  
(Tobin, 1980, p. 86)

- 46 Aussi la monnaie serait-elle un « moyen social d'échange », qui gagne en importance en circulant dans un réseau qu'elle fait grandir : dotée d'une fonction communicative, « la

monnaie, à travers son aptitude à rendre les connaissances personnelles et contextuelles utilisables, étend également le champ de communication » (Horwitz, 1992, p. 193). En d'autres mots, la monnaie serait, d'une part, le vecteur d'un message, et d'autre part, ce message lui-même, raison pour laquelle elle ne trouvera de signification qu'à l'intérieur d'une nomenclature définie préalablement sans elle. Chez Tobin (1980, 1992), la langue économique reste fournie par la valeur, qui existe indépendamment de la monnaie, cette dernière figurant au sein de la nomenclature initiale des marchandises, tout en conférant à celles-ci une forme commune. Le *Cours de linguistique générale* de Saussure (1982) a toutefois montré que la langue n'est pas une nomenclature, dans laquelle existerait d'un côté les choses (les marchandises) et de l'autre les noms (la monnaie), chaque signe (ou mot) linguistique étant en réalité l'association d'un *signifié* et d'un *signifiant* :

Les signes dont la langue est composée ne sont pas des abstractions, mais des objets réels ; ce sont eux et leurs rapports que la linguistique étudie ; on peut les appeler les entités concrètes de cette science. [...] L'entité linguistique n'existe que par l'association du signifiant et du signifié ; dès que l'on ne retient qu'un de ces éléments, elle s'évanouit ; au lieu d'un objet concret, on n'a plus devant soi qu'une pure abstraction.  
(Saussure, 1982, p. 144)

- 47 À la manière que Saussure (1982) refuse que le signifié se divise en « signification et en valeur » (Rastier, 2002, p. 47), la théorie monétaire doit éviter que la nominalisation des marchandises s'opère en les rapportant à un autre objet de cette nomenclature, qui serait doté de qualités particulières. La monnaie n'est pas une marchandise, mais bien la forme numérique dans laquelle est coulé le produit, la monétisation de la production associant un signifiant dénué de valeur dans l'absolu et un objet signifié, le revenu étant nominal et réel à la fois. Autrement dit, le paiement des salaires rend économiquement signifiant le produit en le nominalisant par une mesure unitaire, tout en donnant à la signification monétaire le contenu sur lequel porter, et sans lequel son existence serait inévitablement avortée. Puisque tout individu « échange des propos avec quelqu'un, non contre ses propos » (Rastier, 2002, p. 48), imaginer que les flux monétaires sont la contrepartie des flux réels trahit l'analogie de la monnaie et du signe linguistique, l'Autre étant pour moi le moyen d'échanger sur moi-même.

Le dictionnaire indique l'origine du mot nominal. Monétiser les biens c'est les nommer en monnaie. [...] Le rejet de l'hypothèse de nomenclature permet la définition des grandeurs nominales. La monétisation n'est pas l'association d'une quantité de monnaie à un objet, puisque l'objet ne peut jamais être le terme sur lequel est fixé le signe ; elle est l'inscription du produit dans la monnaie. Le réel est lié au nominal comme le signifié l'est dans le langage au signifiant.  
(Friboulet, 1988, p. 123)

- 48 Si Aglietta et *ali.* (2016) se distancient de la théorie néoclassique de la valeur, leur étude mobilise néanmoins le paradigme des échanges relatifs, qui les confronte aux problèmes dirimants auxquels celle-ci se heurte. Ces auteurs affirment en effet que, à la manière du langage la monnaie « produit du sens pour autrui », à savoir de la valeur, qui serait « un espace abstrait de mesure », dont la transcription s'opérerait à travers la « grammaire du nombre appelée comptabilité » (*Ibid.*, pp. 44-45). La monnaie serait dès lors « comme le langage [...], une pure forme », qui donnerait sa « reconnaissance sociale » à « l'activité du producteur » des objets « contre » lesquels elle est serait remise en paiement, car il s'agit

de « l'opérateur de la valeur » (*Ibid.*, pp. 44-45). Puisque la « valeur d'usage est distincte de la valeur comme le signifié est distinct du signifiant dans le langage », il « y a [...] dans le paiement qui institue la valeur [...] un détachement entre le signifiant (la monnaie) et le signifié (l'objet marchand) » (*Ibid.*, p. 45). Ce morcellement des signes linguistiques témoigne d'une posture dichotomique où la monnaie et les marchandises appartiennent à deux espaces de détermination disjoints, l'échange rapprochant une pure forme (une « pure abstraction » selon les mots de Saussure (1983, p. 144)) et des objets quelconques. Si d'un côté il paraît évident que l'on n'échange pas des objets contre des nombres, d'un autre Aglietta et *ali.* (2016) identifient la monnaie à un actif financier (ou le passif de l'émetteur) qui, en étant détenant et en revêtant un objet, ne pas assimilable à une pure forme, raison pour laquelle la monnaie reste là indéterminée. Du point de vue de l'analogie en question, le signifiant ne trouverait un sens et le signifié une expression que lors de la *formulation* des mots, ce qui est contradictoire puisqu'une « suite de sons n'est linguistique que si elle est le support d'une idée » (Saussure, 1983, p. 144), dont le développement ne se cantonne pas aux mouvements de la bouche ou de la main.<sup>23</sup>

La langue est [...] comparable à une feuille de papier : la pensée est le recto et le son le verso ; on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso ; de même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée ni la pensée du son ; on n'y arriverait que par une abstraction dont le résultat serait de faire de la psychologie pure ou de la phonologie pure.  
(Saussure, 1982, p. 157)

- 49 Finalement, et à inverse de ce qu'affirment Aglietta et *ali.* (2016, p. 45), la comptabilité ne représente jamais la grammaire d'un langage (purement) formel : la comptabilité est l'enregistrement des opérations économiques, qui se définissent par une symbiose d'une monnaie-*forme* et d'un produit-*fond*. Suite à Dumarchey (1914, p. 100), qui relève que la comptabilité traite des « classes d'unités de valeur » (« c'est-à-dire de produits » dans les termes de Charrier (2005, p. 53)), Fourastié et Kovacs (1995, p. 7) rappellent qu'il s'agit toujours d'un « enregistrement en unités monétaires des mouvements de valeurs économiques ». La comptabilité relate le mouvement d'appropriation du produit, ce qui fait dire à Dumarchey (1914, p. 1) que

[s]ans préjuger en rien de la définition, du champ d'observation, de la méthode de la comptabilité, il est évident pour nous tous, spécialistes ou profanes, que cette discipline ne peut se rapporter qu'à des questions de production, de répartition, de consommation des richesses. Par cela même, il doit exister un lien très étroit entre la comptabilité et l'économie politique, et il semble que les savants qui cultivent celle-ci soient nécessairement appelés à connaître celle-là.  
(Dumarchey, 1914, p. 1, cité par Vlaemminck, 1979, pp. 205-206)

- 50 En d'autres termes, puisque ce sont des revenus (donc des produits) qui sont déposés au sein du système bancaire, les inscriptions dans la comptabilité revêtent toujours un objet issu de la production, la dépense du revenu dans la constitution de l'épargne considérant celle-ci comme une grammaire du *capital* :

Pour paraphraser Keynes, on pourrait dire que « la comptabilité en partie double établit un pont entre le présent et le futur ». [...] [L]a distinction entre monnaie et capital est impossible à faire dans le cadre de la théorie standard puisque le capital y est défini par la durabilité et que la monnaie y est conçue comme un bien durable ; elle est pourtant essentielle à l'intelligibilité tant de

la monnaie (tradition de la *Banking School* de Tooke) que de la comptabilité. [...] La présupposition de la monnaie comme un ensemble de règles est ici essentielle. C'est elle qui rend possible l'existence d'un système articulé de comptes et qui permet d'en comprendre le rôle performatif. Mais, à son tour, c'est par une réflexion sérieuse sur les pratiques comptables que l'intelligibilité de la formation des richesses, sociales et individuelles, sera conquise. La relation entre monnaie et comptabilité, pour ce qui concerne la théorie, est donc assez claire : la théorie de la monnaie est logiquement antérieure au système de comptes, mais c'est la comptabilité qui est son champ d'application. En un sens, les comptes sont le véritable « réel » de l'économie de marché. La notion de capital, qui apparaît lorsque l'économie de marché se développe grâce au rapport salarial, permet de relier étroitement monnaie et comptabilité.  
(Cartelier, 2006, pp. 1030-1031)

- 51 Cette brève analyse de l'analogie entre la monnaie et le signe linguistique a donc permis de rappeler qu'un dépôt bancaire découle de l'association d'une monnaie-*forme* et d'un produit-*fond* que permet la monétisation de la production. Dès que la monnaie est saisie comme l'un des pôles d'un échange relatif, cela se traduit, du point de vue de l'analogie en question, par une analyse dichotomique, où le morcellement des phénomènes (et des grandeurs) économiques ne peut que laisser la monnaie sans détermination.

## Conclusion

- 52 Ce texte avait pour objectif de montrer que la vision patrimoniale de la monnaie, quand la monnaie est assimilée à un actif financier pour son détenteur, empêche de restituer sa nature médiatrice, ou véhiculaire. Si la monnaie est un intermédiaire, ce qui est le point d'accroche pour comprendre sa particularité en regard des marchandises, elle n'est pas un pôle d'échange survivant à son circuit, tant la parabole du troc que les hétérodoxies monétaires considérées ici ne parvenant pas à formaliser cela. Voir dans la monnaie une grandeur nette la projette dans les catégories marchandes, raison pour laquelle l'analyse reproduit sous une forme ou une autre le régime de troc, qui méconnaît les principes de la comptabilité à partie double. Ces principes n'offrent en réalité qu'une seule issue : la monnaie, en étant définie simultanément dans le domaine des nombres négatifs et dans domaine des nombres positifs, est créée et détruite dans l'instant du paiement, tout payé ne pouvant devenir créancier de la banque qu'en y faisant refluer la monnaie. Apportant le moyen de paiement, la banque est un pur intermédiaire dans la transaction, sans quoi elle fournirait également l'objet désintéressant le payé, ce qui ferait s'effacer le payeur en assimilant la monnaie à un actif financier particulier. Cet objet est toujours le fait de la production puisque tout paiement des salaires donne à la monnaie son contenu et aux marchandises leur mode d'existence, la valeur représentant une relation *objective* entre la monnaie versée en rémunération des travailleurs et le produit réel.<sup>24</sup>
- 53 Déterminer conceptuellement la monnaie n'est pas un exercice de style, car c'est à partir d'une lecture cohérente et réaliste de l'activité économique, qui est régie par les principes de la comptabilité à partie double, que les pathologies du système économique peuvent être appréhendées de manière précise. Tant que l'analyse cèdera du terrain à une lecture matérialiste de la monnaie, une suspicion légitime subsistera forcément sur la pertinence des prescriptions de politique économique que l'on pourrait en tirer, raison pour laquelle elle se doit d'éviter tout sophisme.<sup>25</sup> Si l'étude du concept de monnaie a déjà fait couler

beaucoup d'encre, elle ouvre toujours la voie (aussi parce qu'il n'existe aujourd'hui pas de définition partagée de la monnaie (Bofinger, 2001, p. 4)) à une discussion renouvelée des fondements de l'analyse économique.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta, Michel (2017). Entretien avec Michel Aglietta, *Interventions économiques*, No. 59 (réalisé par A. Faudot).
- Aglietta, Michel et André Orléan (2002). *La monnaie : entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob, 378 pages.
- Aglietta, Michel et Natacha Valla (2017). *Macroéconomie financière*, Paris, La découverte, 408 pages.
- Aglietta, Michel, Pepita Ould Ahmed et Jean-François Ponsot (2016). *La monnaie : entre dettes et souveraineté*, Paris, Odile Jacob, 460 pages.
- Alary, Pierre, Jérôme Blanc, Ludovic Desmedt, et Bruno Théret (sous la direction de) (2016). *Théories françaises de la monnaie*, Paris, PUF, 416 pages.
- Allais, Maurice (1975). Le concept de monnaie, la création de monnaie et de pouvoir d'achat par le mécanisme du crédit et ses implications, dans Paul Coulbois (sous la direction de), *Essais en l'honneur de Jean Marchal, 2. La monnaie*, Paris, Cujas, pp. 106-145.
- Alvarez, Andrés (2005). Carl Menger et la théorie monétaire contemporaine : au-delà de l'intégration de la monnaie dans la théorie de la valeur, *Economies et sociétés*, vol. 39, n° 6, pp. 1159-1186.
- Aristote (1994). *Ethique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 540 pages.
- Bailly, Jean-Luc (2016). Absolute exchange and relative exchange, dans Jean-Luc Bailly, Alvaro Cencini et Sergio Rossi (sous la direction de), *Quantum Macroeconomics : The Legacy of Bernard Schmitt*, Londres et New York, Routledge, pp. 33-49.
- Bailly, Jean-Luc (2017). Rethinking exchange and prices, dans Louis-Philippe Rochon et Sergio Rossi (sous la direction de), *A Modern Guide to Rethinking Economics*, Cheltenham and Northampton MA, Edward Elgar, pp. 99-113.
- Bastiat, Frédéric (1864). *Harmonies économiques*, dans *Œuvres complètes*, vol. 6, Paris, Guillaumin, 660 pages.
- Bell, Stephanie (2001). The role of the state and the hierarchy of money, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 25, n° 2, pp. 149-163.
- Benetti, Carlo et Jean Cartelier (1980). *Marchands, salariat et capitalistes*, Paris, François Maspero, 207 pages.
- Bofinger, Peter (2001). *Monetary Policy: Goals, Institutions, Strategies, and Instruments*, Oxford, Oxford University Press, 478 pages.
- Bradley, Xavier (2017). Inflation et chômage : l'analyse de Bernard Schmitt, *Revue d'histoire de la pensée économique*, vol. 1, n° 1, pp. 15-40.



- Cartelier, Jean (2006). Comptabilité et pensée économique : introduction à une réflexion théorique, *Revue économique*, vol. 57, n° 5, pp. 1009-1032.
- Cencini, Alvaro et Sergio Rossi (2015). *Economic and Financial Crises: A New Macroeconomic Analysis*, Basingstoke et New York, Palgrave Macmillan, 290 pages.
- Charrier, Emmanuel (2005). Jean Dumarchey : le contrôle de la valeur, clé de lecture d'une œuvre de théorie comptable, *Comptabilité-Contrôle-Audit*, vol. 11, n° 3, pp. 35-60.
- Chick, Victoria (2000). Money and effective demand, dans John Smithin (sous la direction de), *What is Money?*, Londres et New York, Routledge, pp. 124-138.
- Clower, Robert Wayne (1970). A reconsideration of the microfoundations of monetary theory, dans Robert Wayne Clower, *Monetary Theory*, Harmondsworth et Baltimore, Penguin Books, pp. 202-211.
- Colasse, Bernard (2012). *Les fondements de la comptabilité*, Paris, La découverte, 128 pages.
- de Boyer, Jérôme (2003). *La pensée monétaire : histoire et analyse*, Paris, Les Solos, 367 pages.
- Desmonde, William Herbert (1962). *Magic, Myth and Money: The Origin of Money in Religious Ritual*, New York, Free Press, 208 pages.
- Douglas, Alexander (2016). *The Philosophy of Debt*, Londres et New York, Routledge, 180 pages.
- Dumarchey, Jean (1914). *La théorie positive de la comptabilité*, Lyon, Rey, 306 pages.
- Fisher, Irving (1911/1926). *Le pouvoir d'achat de la monnaie*, Paris, Giard, 584 pages.
- Fourastié, Jean et André Kovacs (1995). *La comptabilité*, Paris, PUF, 127 pages.
- Friboulet, Jean-Jacques (1988). *Profit, investissement et inflation. Essai sur le Traité de la Monnaie*, Berne, Peter Lang, 149 pages.
- Friboulet, Jean-Jacques (2003). Monnaie, convergence et croissance. Légitimité et valeur : deux piliers nécessaires de la confiance monétaire, présenté au 53e congrès de l'Association internationale des économistes de langue française, Athènes, 26-28 mai.
- Friboulet, Jean-Jacques (2009). *Histoire de la pensée économique, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Genève, Zürich et Bâle, Schulthess, 307 pages.
- Friedman, Milton (1974). A theoretical framework for monetary analysis, dans Robert James Gordon (sous la direction de), *Milton Friedman's Monetary Framework: A Debate with his Critics*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 1-62.
- Graziani, Augusto (1990). The theory of the monetary circuit, *Economies et sociétés*, vol. 24, n° 7, pp. 7-36.
- Graziani, Augusto (2003). *The Monetary Theory of Production*, Cambridge, Cambridge University Press, 188 pages.
- Grierson, Philip (1977). *The Origins of Money*, Londres, Athlone Press, 44 pages.
- Hahn, Frank Horace (1971). Equilibrium with transaction costs, *Econometrica*, vol. 39, n° 3, pp. 417-439.
- Hayek (von), Friedrich August (1928/1991). Equilibre de prix intertemporel et mouvements de valeur de la monnaie, *Revue française d'économie*, vol. 6, n° 2, pp. 105-149.
- Hayek (von), Friedrich August (1931/1975). *Prix et production*, Paris, Calmann-Levy, 176 pages.
- Helfferrich, Karl (1903/1927). *Money*, Adelphi, New York, 653 pages.

- Hicks, John Richard (1935), A suggestion for simplifying the theory of money, *Economica*, vol. 2, n° 5, pp. 1-19.
- Hicks, John Richard (1967). *Critical Essays in Monetary Theory*, Oxford, Clarendon Press, 234 pages.
- Hicks, John Richard (1977). *Economic Perspectives, Further Essays on Money and Growth*, Oxford, Clarendon Press, 220 pages.
- Horwitz, Steven. (1992). Monetary exchange as an extra-linguistic social communication process, *Review of Social Economy*, vol. 50, n° 2, pp. 193-214.
- Ingham, Geoffrey (1996). Money is a social relation, *Review of Social Economy*, vol. 54, n° 4, pp. 507-529.
- Innes, Alfred Mitchell (1913). What is money?, *Banking Law Journal*, vol. 30, n° 5, pp. 377-408.
- Iwai, Katsuhito (1996). The bootstrap theory of money: a search-theoretic foundation of monetary economics, *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 7, n° 4, pp. 451-477.
- Jevons, Stanley William (1898). *Money and the Mechanism of Exchange*, New York, Appleton, 342 pages.
- Keynes, John Maynard (1930/1971). A Treatise on Money, vol. I, *The Pure Theory of Money*, dans Maurice Dobb et Piero Sraffa (sous la direction de), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, vol. V, Londres, Macmillan, 364 pages.
- Keynes, John Maynard (1933/1973). A monetary theory of production, dans Donald Moggridge et Elizabeth Johnson (sous la direction de), *The Collected Writings of J.M. Keynes*, vol. XIII, Londres, Macmillan, pp. 408-411.
- Keynes, John Maynard (1936/2005). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 387 pages.
- Kiyotaki, Nobuhiro et Randall Wright (1989). On money as a medium of exchange, *Journal of Political Economy*, vol. 97, n° 4, pp. 927-954.
- Knapp, Georg Friedrich (1905/1924). *The State Theory of Money*, Londres, Macmillan, 162 pages.
- Lagos, Ricardo, Guillaume Rocheteau et Randall Wright (2017). Liquidity: A new Monetarist perspective, *Journal of Economic Literature*, vol. 55, n° 2, pp. 371-440.
- Laum, Bernhard. (1924). *Heiliges Geld: eine historische Untersuchung über den sakralen Ursprung des Geldes*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 163 pages.
- Marx, Karl. (1867/1963). *Le Capital (Livre premier)*, dans Maximilien Rubel (sous la direction de), *Karl Marx. Œuvres*, vol. 1, Paris, Gallimard, pp. 535-1406.
- Massonnet, Jonathan (2017). *La monnaie et son association avec les biens réels : théories et projets de réforme bancaire*, Thèse de doctorat, Ecole doctorale DGEP de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, 436 pages.
- Menger, Carl (1892). On the origin of money, *Economic Journal*, vol. 6, n° 2, pp. 239-255.
- Mill, John Stuart (1871). *Principles of Political Economy*, Londres, Longmans et Green, 565 pages.
- Minsky, Hyman Philip (1986). *Stabilizing an Unstable Economy*, New Haven, Yale University Press, 353 pages.
- Mises (von), Ludwig (1966/1985). *L'action humaine*, Paris, PUF, 960 pages.
- Niehans, Jurg (1978). *The Theory of Money*, Baltimore et Londres, John Hopkins University Press, 328 pages.

- Orléan, André (1992). L'origine de la monnaie (II). La monnaie dans les sociétés holistes, *Revue du MAUSS*, vol. 15-16, n° 1-2, pp. 111-125.
- Orléan, André (2011). *L'empire de la valeur : refonder l'économie*, Paris, Seuil, 352 pages.
- Patinkin, Don (1965/1972). *La monnaie, l'intérêt et les prix*, Paris, PUF, 748 pages.
- Peacock, Mark (2013). *Introducing Money*, Londres et New York, Routledge, 225 pages.
- Polanyi, Karl (1944/2009). *La Grande Transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 476 pages.
- Rastier, François (2002). Valeur saussurienne et valeur monétaire, *L'information grammaticale*, vol. 95, n° 1, pp. 46-49.
- Ricardo, David (1824/2004). Plan for the establishment of a national bank, dans Pierro Sraffa (sous la direction de), *The Works and Correspondence of David Ricardo*, vol. IV, Indianapolis IN, Liberty Fund, pp. 271-302.
- Robertson, Dennis Holme (1937). *Money*, Cambridge University Press, Cambridge, 181 pages.
- Rogers, Colin (1989). *Money, Interest and Capital: A Study in the Foundations of Monetary Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 336 pages.
- Rossi, Sergio (2008). *Macroéconomie monétaire : théories et politiques*, Genève, Zürich et Bâle, Schulthess, 481 pages.
- Saussure (de), Ferdinand. (1982). *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 523 pages.
- Say, Jean-Baptiste (1841/2011). *Traité d'économie politique*, Paris, Institut Coppet, 393 pages.
- Schmitt, Bernard (1966). *Monnaie, salaires et profits*, Paris, PUF, 354 pages.
- Schmitt, Bernard (1975). *Théorie unitaire de la monnaie, nationale et internationale*, Albeuve, Castella, 134 pages.
- Schmitt, Bernard (1984). *Inflation, chômage et malformations du capital*, Albeuve et Paris, Castella et Economica, 589 pages.
- Schmitt, Bernard (1996a). Unemployment: is there a principal cause ?, dans Alvaro Cencini et Mauro Baranzini (sous la direction de), *Inflation and Unemployment : Contributions to a New Macroeconomic Approach*, Londres et New York, Routledge, pp. 75-105.
- Schmitt, Bernard (1996b). Monnaie, dans *Encyclopédie Universalis*, Paris, Encyclopédie Universalis, pp. 980-986.
- Schumpeter, Joseph Aloïs (1970/2005). *Théorie de la monnaie et de la banque*, vol. 1, *L'essence de la monnaie*, Paris, L'Harmattan, 288 pages.
- Servet, Jean-Michel (2012). *Les monnaies du lien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 455 pages.
- Smith, Adam (1776/1991). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Flammarion, 531 pages.
- Tobin, James (1980). Discussion, dans John Henry Kareken et Neil Wallace (sous la direction de), *Models of Monetary Economies*, Oxford, Federal Reserve Bank of Minneapolis, pp. 83-90.
- Tobin, James (1992). *Money*, Cowles Foundation Discussion Paper, n° 1013, 34 pages.
- Tsiang, Sho-Chieh (1966). Walras Law, Say's Law and liquidity preference in general equilibrium analysis, *International Economic Review*, vol. 7, n° 3, pp. 329-345.

Virely, Simon (2017). L'articulation entre valeur et monnaie et le passage du subjectif à l'objectif : la confiance apporte-t-elle la solution ?, *Interventions économiques*, n° 59.

Vlaemminck, Joseph (1979). *Histoire et doctrines de la comptabilité*, Vesoul, Pragnos, 230 pages.

Wallace, Neil (1980). The overlapping generations models of fiat money, dans John Henry Kareken et Neil Wallace (sous la direction de), *Models of Monetary Economies*, Oxford, Federal Reserve Bank of Minneapolis, pp. 49-82.

Walras, Léon (1926/1988). *Éléments d'économie politique pure*, Paris, Economica, 888 pages.

Wicksell, Knut (1898/1936). *Interest and Prices*, Londres, Macmillan, 271 pages.

Woodford, Michael (2003). *Interest and Prices: Foundations of a Theory of Monetary Policy*, Princeton, Princeton University Press, 808 pages.

Wray, Larry Randall (1998). *Understanding Modern Money: The Key to Full Employment and Price Stability*, Cheltenham and Northampton MA, Edward Elgar, 208 pages.

Wray, Larry Randall (2002). State money, *International Journal of Political Economy*, vol. 32, n° 3, pp. 23-40.

Wray, Larry Randall (2004). Conclusion: The credit money and state money approaches, dans Larry Randall Wray (sous la direction de), *Credit and State Theories of Money: The Contributions of A. Mitchell Innes*, Cheltenham et Northampton MA, Edward Elgar, pp. 223-263.

Wray, Larry Randall (2012). *Modern Money Theory: A Primer on Macroeconomics for Sovereign Monetary Systems*, Londres et New York, Palgrave Macmillan, 294 pages.

## NOTES

1. Je remercie les deux rapporteurs anonymes pour leurs observations, ainsi que Jean-Luc Bailly, Alvaro Cencini, Carryl Oberson, Amos Pesenti, Sergio Rossi et Jean-Michel Servet pour leur relecture et/ou leurs remarques.

2. L'objectif est de montrer que les échangistes cessent les « troc bilatéraux sur les marchés particuliers *bien/bien* et n'utilisent que les [...] marchés particuliers *bien/monnaie* » (de Boyer, 2003, pp. 220-221).

3. « Il est parfaitement légitime [...] d'expliquer la demande individuelle de monnaie pour un ensemble donné de prix sur la base d'un calcul d'utilité marginale, et d'expliquer ensuite l'ensemble de prix courants par l'interaction de nombreuses offres et demandes individuelles sur le marché. Le problème n'est pas un problème de circularité logique, mais celui, plus mineur, de reconnaître l'importance des prix de marché pour l'utilité de la monnaie » (Niehans, 1978, p. 13).

4. À cet effet, les autres branches de la théorie monétaire néoclassique, notamment les *modèles à encaisses préalables* (Tsiang, 1966), la *théorie des coûts de transaction* (Hahn, 1971), les *modèles à générations imbriquées* (Wallace, 1980), ou la *Nouvelle synthèse néoclassique* (Woodford, 2003) ne répondent pas au problème du cercle vicieux entre l'utilité et la valeur de la monnaie, tout en confondant le moyen et l'objet du paiement (voir Massonnet (2017, pp. 274-279) pour des précisions à ce niveau).

5. Voir Alary et *ali.* (2016) pour un panorama des institutionnalismes monétaires francophones, ce terme étant utilisé dans ce travail comme un expédient pour désigner les travaux de Aglietta et Orléan (2002).

6. Knapp (1905/1924) soulignait déjà que la théorie chartaliste s'intéresse à la validité de la monnaie, non pas à sa valeur économique.

7. À cet égard, voir notamment Allais (1975, p. 115).

8. Selon Aglietta et *ali.* (2016, pp. 58-59), « [d]ans une économie monétaire, l'achat ou la vente d'un bien contre monnaie n'est pas un échange. L'échange est constitué par l'achat et la vente *pris ensemble* ».
9. Comme le relève Virely (2017), « le désirable absolu n'est que dans les esprits, il ne passe jamais dans l'échange puisque celui-ci implique réciprocity et que le propre du désirable absolu est d'être la finalité visée dans tout échange ».
10. Voir Alvarez (2005) pour des précisions à cet égard.
11. Comme le relèvent Cencini et Rossi (2015), puis Bradley (2017), l'instantanéité du circuit monétaire est la condition pour comprendre les crises économiques et financières, qui ne sont pas l'objet de ce papier.
12. À partir du moment où il est reconnu que la monnaie (centrale dans ce cas) revêt un « degré de liquidité infini » (Aglietta et *ali.*, 2016, pp. 66-67), son circuit est par définition instantané.
13. L'identité du produit et de la rémunération des travailleurs se trouve aussi dans le principe keynésien de la demande effective (Keynes, 1936/2005, p. 53).
14. « Le revenu de la société se compose uniquement de ces marchandises, et nullement de la roue qui les met en circulation » (Smith, 1776/1991, p. 371).
15. Notez que tout investissement en capital fixe est financé par la dépense d'un profit dans le paiement des salaires.
16. « [P]ersonne ne peut épargner sans faire un acquêt de forme quelconque, argent liquide, créance ou biens capitaux » (Keynes, 1936/2005, p. 105).
17. La dépense de consommation implique la partition rétroactive du produit *Y* entre l'investissement *I* et la consommation *C*.
18. Même Robinson Crusoe, seul sur une île, consomme son propre revenu en « émettant sur lui-même le résultat de son travail » (Bailly, 2016, pp. 35-36).
19. Voir également Bailly (2017) pour des précisions à cet égard.
20. Ricardo (1824/2004) distingue à cet égard l'*or-monnaie* (restitué par le prix de marché de l'or dans son *Plan for the Establishment of a National Bank*) et l'*or-marchandise* (le prix légal de l'or), l'or en tant que monnaie ne se distinguant plus par ses qualités physiques puisqu'il constitue une forme numérique au sein de laquelle le produit monétisé est déposé. Dans le sens de Smith (1776/1991) et de Marx (1867/1963), la monnaie est chez Ricardo (1824/2004) et Say (1841/2011) un réceptacle qui se gonfle et se dégonfle de la substance-valeur au gré de la monétisation de la production et de la dépense de consommation.
21. Dans ce contexte, le *Wergeld* considéré *supra* est un transfert de revenu opéré en monnaie dans le cadre d'une compensation juridique.
22. Notre propos ne considère pas la différence conceptuelle entre la langue et le langage.
23. Une certaine confusion règne à ce propos chez Aglietta et *ali.* (2016), qui assimilent le signifié tantôt aux objets contre laquelle la monnaie est échangée (*Ibid.*, pp. 44-45), tantôt à la teneur matérielle de la monnaie (*Ibid.*, p. 104).
24. « La correspondance entre la monnaie et les produits doit être comprise pour ce qu'elle est. Il ne s'agit pas d'une relation entre valeurs, car la monnaie est dépourvue de toute valeur positive, quelle que soit la définition de celle-ci. Les termes de la correspondance sont les produits d'une part et la monnaie de l'autre, et nullement la valeur des produits ni la valeur de la monnaie. La valeur monétaire des produits n'est pas le rapport entre la valeur de la monnaie et la valeur des produits, mais la simple mesure monétaire des produits : seule la relation est une valeur ou une équivalence, les termes de cette relation étant purement physiques » (Schmitt, 1975, pp. 31-32).
25. Notamment lorsqu'il s'agit de déterminer le pouvoir d'achat de la monnaie.

---

## RÉSUMÉS

S'intéressant à la nature véhiculaire de la monnaie, cet article rappelle que la parabole du troc (qui caractérise la théorie néoclassique), mais également les théories néo-chartaliste et institutionnaliste, ne restituent pas l'existence du moyen de paiement, qui est assimilé à l'objet du paiement. La solution pour dépasser les écueils de l'échange indirect réside dans les principes de la comptabilité à partie double, par lesquels Schmitt (1984) montre que la monnaie est un flux circulaire instantané, qui est défini à la fois sur le payeur, le payé et l'émetteur du moyen de paiement. Il s'agit d'un actif-passif dont le contenu est donné par le paiement des salaires, qui réunit la monnaie et le produit réel sous la forme du revenu, ceci jusqu'à la dépense de consommation, raison pour laquelle la monnaie ne brise le troc, mais toujours le mouvement d'appropriation du produit. La nature à la fois nominale et réelle du revenu montre finalement que les dépôts bancaires sont toujours la symbiose d'un signifiant (à savoir la monnaie) et d'un signifié (un objet marchand), ce qui va à l'encontre des propos tenus par Aglietta (2017) dans le présent numéro.

Focusing on the vehicular nature of money, this article reminds that the parable of barter (which structure neoclassical theory), as well as neo-chartalist and institutionalist theories, do not grasp the existence of a means of payment, the latter being assimilated with the object of exchange. The solution for overcoming the pitfalls of indirect exchange lies in the principles of double-entry bookkeeping, whereby Schmitt (1984) shows that money is an instantaneous circular flow between the payer, the payee and the issuer of the means of payment. Money is an asset-liability whose content is given by the payment of wages, which associates money and real products between the formation of income and its final expenditure (consumption). That's why money does not split barter but the product's appropriation. The simultaneous nominal and real nature of income proves finally that bank deposits are always the association between a signifier (to wit, money) and a signified (real goods). This runs counter Aglietta's contribution in the present issue of *Papers in Political Economy*.

## INDEX

**Mots-clés** : monnaie, troc, moyen de paiement, pouvoir d'achat, signe linguistique

**Keywords** : money, barter, means of payment, purchasing power, linguistic sign

## AUTEUR

JONATHAN MASSONNET

Haute école de gestion, CH-Genève, jonathan.massonnet@hesge.ch